Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES

asbl CBB – Bd. Anspach 111 Bte 10 – 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 – F. 02 512 19 88 – P 806265



Éditorial par Victor Sneessens, Président de la CBB



Accords interprofessionnels et **début de campagne**

Le mois de septembre a connu son lot d'évènements. Il y a d'abord eu la conclusion d'accords interprofessionnels à Iscal Sugar et à la RT. Ensuite le démarrage laborieux (et parfois alarmant) des sucreries, après toutes les modifications et les investissements de cette année. Sans oublier les bonnes conditions climatiques qui nous ont permis d'avancer dans nos travaux sans doute, mais qui ont surtout continué à pousser les rendements betteraviers à la hausse.

En matière d'accords, c'est Iscal qui a ouvert la voie avec la réunion du 31 août permettant de définir les principes généraux. Si la négociation a été ardue et difficile, en finale, maintenant que toutes les modalités ont été précisées, l'impression prévaut que cela ouvre à nouveau des perspectives pour notre secteur. L'accord s'est fait dans un esprit renouvelé de dynamisme et de confiance réciproque.

Au total, certains déséquilibres ont été corrigés, le souci de la qualité de la récolte mis en avant par le fabricant a été pris en compte mais les efforts demandés aux planteurs ont également été reconnus et lorsque les circonstances commerciales sont favorables pour le sucre c'est l'ensemble du secteur qui pourra en bénéficier grâce à un partage équitable des surprix; il va de pair avec le partage de l'effort pour être compétitif.

Dès le 1er septembre, un accord était également conclu à la RT. Le même esprit et les mêmes principes se retrouvent dans l'accord. Le seul regret est qu'il s'agisse encore d'un accord partiel. La question du partage des surprix reste à régler. Ce devrait être le cas dans le courant du mois d'octobre. Ce règlement est essentiel dans l'équilibre des accords interprofessionnels en Belgique.

Entretemps, les arrachages et les livraisons de betteraves aux usines vont bon train. Après les nombreux travaux réalisés cette année en usine, le démarrage n'a pas toujours été sans difficultés, loin de là. Actuellement cependant les choses semblent se normaliser. La vitesse de croisière semble atteindre et même dépasser parfois ce qui était prévu.

Reste que la campagne va être longue et même très longue compte tenu de la bonne production attendue.

Nous devons avoir un seul mot d'ordre: tout doit rentrer en usine!

Ne prenons pas de retard dans les arrachages, d'autant plus que nous dépasserons largement notre quota. Veillons aussi, quand le moment sera venu, à une bonne protection de nos tas de betteraves. Face aux risques encourus, travaillons ensemble, planteurs et fabricants, au mieux et tous au maximum pour faire de cette campagne 2009 une vraie réussite en finale.

DANS CE NUMÉRO

OCTOBRE 2009
nr. 464 - 43ième année

Discussions interprofessionnelles, dossiers européens,…

La principale actualité betteravière est bien sûr le début de la campagne. Elle fait l'objet de divers articles dans le journal. Mais à côté de celle-ci, il y a eu des discussions interprofessionnelles qui ont enfin abouti à des accords, même si certains (RT) restent partiels. Il y a aussi divers dossiers à la Commission européenne, dont notamment la possibilité d'exportation hors quota maintenant que le marché mondial se porte bien.

Accords interprofessionnels

Depuis le début de l'année, des discussions sont en cours sur les Conditions générales d'achat et de livraison de betteraves en 2009. Si la majeure partie de ces conditions restent inchangées, il y avait des discussions ardues pour compléter ou adapter l'accord sur certains points. Du côté des fabricants, il y avait surtout des demandes à propos de la longueur de la campagne, du bâchage des tas et du coût de transport des pulpes (RT); du côté des planteurs, il y avait des demandes à propos des primes de livraisons hâtives et tardives, du taux pivot pour la tare terre en cas de déterrage et surtout à propos du partage des surprix.

Du fait de l'impasse des discussions au niveau national, les discussions ont repris fin août au niveau de chacune des entreprises. A Iscal, un accord cadre était conclu le 31 août, qui était encore précisé et complété par la suite. A la RT, un accord partiel était conclu le 1e septembre. Des informations détaillées sur le contenu de ces accords sont fournies plus loin dans le journal (voir en page 3 le texte de l'accord à la RT en en page 4 le texte détaillant le contenu de l'accord à Iscal).

Que ce soit à la RT ou à Iscal, l'accord conclu se traduit par une **augmentation sensible des primes de livraisons hâtives et tardives**. Il prévoit aussi un **bâchage obligatoire** des betteraves **avec des bâches Toptex** dans certaines circonstances (après un avertissement de gel à Iscal, après une certaine date et pour les betteraves déterrées en 2009 à la RT,…), avec un système d'indemnisation plus ou moins élevé pour couvrir l'achat de la bâche et les opérations de bâchage et de débâchage. Le système d'**indemnisation** du bâchage est plus favorable à Iscal; par contre, l'accord à la RT améliore le système de **bonus-malus pour la tare terre** dans le cas de déterrage des betteraves (dont le résultat est amélioré par le Toptex).

La grande différence entre les deux accords tient cependant au fait qu'il y a un accord sur les **surprix** à Iscal et qu'il n'y en a toujours pas à la RT. La discussion à ce sujet y a été reportée au mois d'octobre à la demande de la RT.

Le «surprix» est le supplément de prix que le fabricant peut obtenir sur la vente de son sucre par rapport au Prix de Référence officiel (404 €/t). Traditionnellement, il fait l'objet d'un partage en Belgique, après déduction de la marge commerciale nécessaire pour la couverture de divers coûts. C'est sur l'importance de cette marge à décompter que se concentraient les discussions. Elle a été fixée à 40 € /t sucre à Iscal.

Pour rappel, c'est le partage des surprix qui dans le passé a régulièrement conduit au 22 décembre à l'obtention d'un solde intéressant pour les betteraves de la campagne précédente. Ce partage fait partie de l'équilibre des conditions interprofessionnelles existant en Belgique.

Exportations hors quota

Le marché mondial étant actuellement bon, cela soutient le prix des betteraves hors quota. Encore faut-il pouvoir exporter le sucre hors quota en quantité suffisante, maintenant que la production apparaît magnifique dans toute l'Europe. Suite au panel perdu à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), le plafond de 1,3 Mt d'exportations subventionnées fixe une limite internationale. Mais la Commission européenne fixe également une limite qui est au départ beaucoup plus faible (650.000 t). Différentes démarches ont été entreprises par les planteurs et les fabricants pour assouplir les dispositions européennes pour la campagne 2009/10, de manière à profiter au mieux de l'embellie des cours mondiaux.

Aides à la diversification

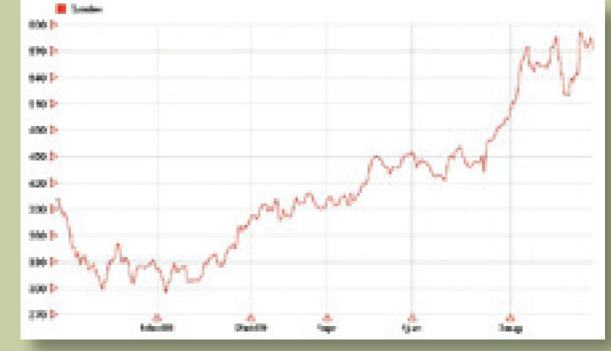
Pour rappel, le Fonds de Restructuration européen (alimenté par les cotisations de restructuration versées par le secteur pendant 3 ans) finance des aides à la restructuration (reçues en juin dernier pour l'abandon de quota) et des aides à la diversification (aides à des investissements,…, à recevoir via le système «ISA» en Wallonie et le «VLIF» en Flandre).

Dans les deux régions, des démarches sont actuellement en cours pour que ces aides puissent effectivement servir à faciliter les adaptations et les mutations en cours. Songeons notamment à l'investissement représenté par l'achat des bâches Toptex, qui s'ajoute à la charge de travail de bâchage et débâchage.

Dans la Région Wallonne, s'y ajoutent des démarches réitérées pour faire sauter un plafond de revenu/UT, non prévu par la réglementation européenne mais imposé dans le cadre d'ISA. Il en résulte le risque absurde que les aides disponibles, financées avec l'argent des producteurs, ne retournent finalement dans le budget européen alors que les besoins d'investissement sont criants et que la situation financière de l'agriculture est difficile.

La prévision d'un déficit de sucre influence le **prix mondial du sucre**

Les cours du sucre de début septembre ont été caractérisés par une grande volatilité sur les marchés. Cela montre par ailleurs la grande incertitude qui règne sur la production mondiale réelle en 2009/10. A Londres, le cours du blanc s'établissait à 406 €/t de sucre au 1ier septembre. Le 9 septembre, ce prix avait chuté à 357 €/t de sucre blanc. Mais ensuite, le cours grimpait de nouveau à 370 €/t. L'Organisation Internationale du Sucre (OIS) a adapté ses prévisions concernant le déficit sucrier sur le marché mondial. Les stocks vont atteindre des niveaux très bas, avec comme conséquence que les cours s'achemineront vers de nouveaux records, les plus hauts depuis 28 ans. Selon l'OIS, le déficit sur le marché mondial atteindra 8,4 Mt pour 2009/2010, contrairement aux prédictions antérieures de 4,5 Mt. Les analystes s'attendent à ce que ce déficit pousse le prix mondial de sucre de nouveau à la hausse. De même Czarnikow a adapté sa prévision au sujet du déficit sur le marché mondial, la corrigeant à un déficit de pas moins de 9 Mt. En juin, Czarnikow prévoyait encore un déficit de 6 Mt pour la campagne 2009/10. Czarnikow attire l'attention que c'est la deuxième année consécutive que la demande dépasse l'offre et que les stocks mondiaux sont insuffisants pour servir de tampon à la consommation; les stocks mondiaux sont descendus en-dessous de leur niveau minimal.



Accord du 1e septembre 2009 entre la RAFFINERIE TIRLEMONTOISE SA et l'asbl COMITE DE COORDINATION DES PLANTEURS DE BETTERAVES DE HESBAYE concernant le surprix, la durée de la campagne, les primes de livraisons hâtives et tardives, les pivots tare et la protection des betteraves en tas

Cet accord s'inscrit à la suite de l'accord de 2006 dont il modifie certains éléments
(durée normale de livraison, primes de livraisons hâtives et tardives, …)

1. Surprix

Accord pour reporter la discussion sur le surprix au mois d'octobre 2009, quand on disposera de plus d'éléments concernant la commercialisation du sucre de la campagne 2009. La discussion sur les frais de transport des pulpes surpressées aura lieu au même moment.

2. Durée de la campagne

maximum 110 jours pour les betteraves du quota (quota sucre de 486.235 tonnes, soit 3.307.721 tonnes de betteraves à 16°S ou 3.041.583 tonnes de betteraves à 17,30°S et une capacité des usines RT de 28.000 tonnes de betteraves nets par jour)

3. Primes de livraisons hâtives et tardives

Les primes de livraisons hâtives et tardives à partir de la campagne 2009 sont égales aux primes 2008 aux mêmes dates, augmentées de 14%.
(voir tableau)
Primes hâtives: cf. Lettre de la Raffinerie Tirlemontoise du 22.06.1992: «Ce barème s'échelonne de 7 BEF/t nette le 10 octobre à 162 BEF/t le 19 septembre. Avant cette date, la progression augmente de 1 BEF (0,0248) par 2 jours, soit + 23 BEF (185 BEF) pour les 18 et 17 sept, 24 BEF (209 BEF) pour les 15 et 16 sept. et ainsi de suite». La progression pour les primes hâtives, qui était de 0,0248 €/t en 2005 et de 0,0179 €/t en 2008, devient de 0,0204 €/t suite à l'accord de 2009.
Primes tardives: cf. Accord du 14.02.1978 (inchangé en 1992 pour ce qui est des primes de livraison tardives): «La prime pour livraisons tardives est fixée à 3 BEF (0,0744 €) par tonne nette et par jour». L'augmentation journalière des primes tardives, qui était de 0,0744 €/t en 2005 et de 0,0536 €/t en 2008, devient de 0,0611 €/t suite à l'accord de 2009.

Primes hâtives (€/t)			*Primes tardives (€/t)*		
Dates	**2008**	**2009**	**Dates**	**2008**	**2009**
9/sep	4,1766	4,7614	9/dec	0,0536	0,0611
10/sep	3,7303	4,2526	10/dec	0,1071	0,1221
11/sep	3,7303	4,2526	11/dec	0,1606	0,1831
12/sep	3,3019	3,7642	12/dec	0,2142	0,2442
13/sep	3,3019	3,7642	13/dec	0,2677	0,3052
14/sep	2,8914	3,2962	14/dec	0,3213	0,3663
15/sep	2,8914	3,2962	15/dec	0,3748	0,4273
16/sep	2,4988	2,8486	16/dec	0,4283	0,4883
17/sep	2,4988	2,8486	17/dec	0,4819	0,5494
18/sep	2,1239	2,4212	18/dec	0,5355	0,6105
19/sep	2,1239	2,4212	9/dec	0,5890	0,6715
20/sep	1,7670	2,0144	20/dec	0,6425	0,7325
21/sep	1,7670	2,0144	21/dec	0,6961	0,7936
22/sep	1,4278	1,6277	22/dec	0,7497	0,8547
23/sep	1,4278	1,6277	23/dec	0,8032	0,9156
24/sep	1,1244	1,2818	24/dec	0,8567	0,9766
25/sep	1,1244	1,2818	25/dec	0,9103	1,0377
26/sep	0,8567	0,9766	26/dec	0,9638	1,0987
27/sep	0,8567	0,9766	27/dec	1,0174	1,1598
28/sep	0,6247	0,7122	28/dec	1,0709	1,2208
29/sep	0,6247	0,7122	29/dec	1,1244	1,2818
30/sep	0,4283	0,4883	30/dec	1,1780	1,3429
1/oct	0,4283	0,4883	31/dec	1,2316	1,4040
2/oct	0,2677	0,3052	1/jan	1,2852	1,4651
3/oct	0,2677	0,3052	2/jan	1,3388	1,5262
4/oct	0,1249	0,1424	3/jan	1,3924	1,5873
5/oct	0,1249	0,1424	4/jan	1,4460	1,6484
			5/jan	1,4996	1,7095
	0,0179	**0,0204**	6/jan	1,5532	1,7706
			7/jan	1,6068	1,8317
			8/jan	1,6604	1,8928
			9/jan	1,7140	1,9539
			10/jan	1,7676	2,0150
			11/jan	1,8212	2,0761
				0,0536	**0,0611**

4.Pivots tare

4.1. Bonifications et pénalités

Le système Malus/Bonus appliqué aux betteraves déterrées est le même que celui convenu en 2006 pour les betteraves non déterrées, y compris le transfert de 10% de l'enveloppe des mali vers celle des boni. Le pourcentage transféré est éventuellement réduit pour que: Enveloppe des boni (après transfert) ≤ Enveloppe des mali (après transfert). Ce transfert éventuel sera appliqué de façon indépendante pour les betteraves déterrées et les betteraves non déterrées.

4.2. Betteraves déterrées: le taux pivot de référence pour la tare terre est de **6%** à partir de la campagne 2009. La flexibilité prévue pour les années exceptionnelles est de ± 2%:
Si tpr – 2 ≤ tmu ≤ tpr + 2 --> tpu = tpr (inchangé)
Si tmu > tpr +2 tpu = tmu - 2
Si tmu < tpr - 2 tpu = tmu + 2
Avec tpr: taux pivot de référence (tare terre)
tmu: tare moyenne usine (tare terre)
tpu: taux pivot à utiliser (tare terre)

4.3. Betteraves non-déterrées: le taux pivot de référence pour la tare terre est de **10,50%** à partir de la campagne 2009. La flexibilité prévue pour les années exceptionnelles est de ± **4%**:
Si tpr – 4 ≤ tmu ≤ tpr + 4 --> tpu = tpr (inchangé)
Si tmu >tpr +4 tpu = tmu - 4
Si tmu < tpr - 4 tpu = tmu + 4

5. Protection des tas de betteraves

5.1. Règle générale: La RAFFINERIE TIRLEMONTOISE a opté pour une bâche de type TOPTEX (ci-après «Toptex») comme meilleur moyen pour protéger les betteraves:
* Une transition est prévue pour la campagne 2009/10 (infra 5.2). A partir de la campagne 2010/11 et après un examen à l'issue de la campagne 2009/10 sur base de l'expérience acquise, le bâchage Toptex sera généralisé à toutes les betteraves (déterrées ultérieurement ou non) qui sont ou seront mises en tas à partir du 15 novembre et à livrer après le 1e décembre. Cet examen tiendra compte de la réflexion sur le système d'optimalisation du bâchage et débâchage à l'avenir.
* La Raffinerie Tirlemontoise paye une indemnité pour la protection des betteraves répondant à ces conditions et effectivement couvertes avec du Toptex.
* Pour les planteurs qui achètent leurs bâches Toptex en 2009, l'indemnité est de 1,00 €/tonne nette de betteraves la 1e année (campagne 2009/10) et de 0,50 €/tonne nette de betteraves les années suivantes.
* Pour les planteurs qui achètent leurs bâches Toptex en 2010, l'indemnité sera de 1,00 €/tonne nette de betteraves la 1e année (2010/11) et de 0,50 €/tonne nette de betteraves les années suivantes.
* Pour les cas de gel extrême ou intense, la Raffinerie Tirlemontoise garde un stock stratégique de bâches en plastique afin de permettre un bâchage double si cela s'avère utile et conseillé par la Raffinerie Tirlemontoise. Elles sont alors mises gratuitement à disposition des planteurs concernés.
* Si la Raffinerie Tirlemontoise devait émettre un avertissement gel pour les betteraves à livrer avant le 1e décembre, les betteraves couvertes avec le Toptex bénéficieront également des indemnités mentionnées plus haut.
* La Raffinerie Tirlemontoise et le Comité de Coordination réfléchiront à un système d'optimalisation du bâchage et du débâchage à l'avenir. En tout cas, le planteur gardera le choix de réaliser lui-même ces opérations.

5.2. Transition 2009
* En 2009, la protection des betteraves déterrées se fera

Suite à la p.6

La campagne a démarré

La première semaine de la campagne est derrière nous. Au niveau des résultats, on s'est étonné, dans le sens positif, au sujet des richesses mesurées. Que celles-ci allaient être élevées, s'avérait déjà des échantillonnages précédents, mais que nous allions atteindre plus de 19° de sucre était inattendu. S'il commence néanmoins à pleuvoir, ce taux phénoménal diminuera quand même quelque peu au profit des kilos, mais le sucre produit par ha ne diminuera plus et atteindra sans doute une moyenne de campagne de plus de 13 tonnes/ha.

D'autre part, on enregistre pas mal de rhizoctone (betteraves pourries) dans les échantillons de la réception. Cela est sans doute à imputer à la sécheresse prolongée et à l'été relativement chaud. Mais cela a comme conséquence pour les planteurs concernés que la tare collet peut être assez élevée vu que ces betteraves pourries sont ajoutées à la tare collet! Une autre constatation dans la réception est le pouvoir d'absorption des betteraves après la sécheresse avec comme conséquence que l'échantillon, après lavage dans les parmentières, pèse parfois plus lourd que l'échantillon brut. Cela a évidemment également trait au peu de terre qui, après lavage, va à l'usine (tare terre moyenne de la première semaine = 1,6%).

Comme vous le savez, des investissements importants ont été effectués au cours des derniers mois dans l'usine de Fontenoy pour porter la capacité de travail à 11.000 tonnes de betteraves par jour. Cela s'accompagne évidemment d'adaptations majeures des installations au niveau de toute l'usine. Pour cette raison, le démarrage était plein d'interrogations sur le fonctionnement ou non de toutes ces rénovations. Il n'est dès lors que normal que la première semaine est une semaine-test où tout doit être organisé et rectifié afin d'arriver à la capacité maximale. Que ce processus ne se déroule pas sans problème est un phénomène connu dans les sucreries. Quelques pannes se sont produites causant de temps à autre des limitations de l'approvisionnement. Nous partons de l'idée que cette semaine nous évoluerons vers la capacité totale et qu'il n'y aura plus de pannes au cours de la campagne ultérieure.

Pour la livraison des pulpes, les silos de Moerbeke ont été placés ce qui soigne encore davantage la qualité de la pulpe et facilite le chargement. On profite de l'occasion ici pour dire que les pulpes de Fontenoy sont parmi les meilleures, sûrement après le placement de la nouvelle installation de lavage et le déterrage partout (aussi dans le Hainaut), réduisant ainsi les cendres insolubles à un strict minimum. La plupart des enleveurs de pulpes connaîtront bien la différence entre les pulpes étrangères et les pulpes de Fontenoy, qui ont une plus-value explicite.

Les accords interprofessionnels réglés à l'intérieur d'Iscal Sugar!

Dans le dernier Betteravier, nous avons fait le point relatif aux discussions interprofessionnelles. La semaine passée, celles-ci ont été achevées, après quelques discussions assez dures.

En général, nous conservons l'accord de l'an dernier, mais complété dès à présent d'un surprix pour les betteraves émanant d'une partie du partage du surprix (= à partir de 40 €/t de sucre de surprix au-dessus du prix de base de 404 €/t de l'UE) sur le sucre vendu.

En supplément, il y a une partie du surprix du sucre (= entre 35 et 40 €/t de sucre ou 475.000 €) qui est mise à la disposition des planteurs pour des primes supplémentaires pour augmenter la qualité des livraisons.

Vous trouverez ci-dessous les conventions principales au sujet de ce qui, en tant que planteur, devra ou devrait vous intéresser directement:

1°- Accord au sujet du "Surprix"

Voir aussi les explications dans le précédent Betteravier de septembre.

L'accord interprofessionnel prévoit ce qui suit:

Partie du "Surprix" au-dessus du prix minimum de l'UE de 404 €/t de sucre	Partage	Remarque
Surprix jusqu'à 35 €/t	Entièrement pour l'usine	
Surprix entre 35 et 40 €/t	Moitié planteurs / moitié usine	475 000 € à la disposition de primes supplémentaires pour augmenter la qualité (livraisons hâtives + bâchage des betteraves). Si pas épuisé = réserve pour l'an prochain!
Surprix au-dessus de 40 €/t	Moitié planteurs / moitié usine	Partage total entre planteurs et l'usine Cela est ajouté au prix de la betterave (= Betteraves quota) pour tous les planteurs et amènera normalement à une augmentation de ± 3 €/t bett à 16° (à 18° = 3,31 €/t)

2°- Primes "Livraisons hâtives"

Celles-ci comportent cette année deux parties, à savoir les "primes normales" prévues dans l'accord de base" et "les primes ajoutées provenant du pot du surprix» (voir plus haut, point 1°).

2.1. Primes "accord de base":

Ces primes sont calculées sur base de l'échelle des barèmes 2006 qui est d'application sur les quantités de livraisons de betteraves (betteraves quota) par jour pour les semaines 1, 2 et 3. Par semaine, une moyenne hebdomadaire est calculée sur cette base qui reviendra grosso modo aux primes suivantes:

Semaine 1 14/09 jusqu'au 20/09	± 2,20 €/t à 16°
Semaine 2 21/09 jusqu'au 27/09	± 1,60 €/t à 16°
Semaine 3 28/09 jusqu'au 04/10	± 0,30 €/t à 16°

2.2. Prime supplémentaire provenant du "Surprix":

Une prime supplémentaire est ajoutée à la prime de base par semaine à raison de 1 € en semaine 1; 0,75 € en semaine 2 et 0,50 € pour la semaine 3.



Pour le bâchage des betteraves, il y a une extension importante de la prime qui est payée sur toutes les betteraves.

2.3. La prime totale "Livraisons hâtives" devient:

Semaine 1	± 3,20 €/t bett à 16°
Semaine 2	± 2,35 €/t bett à 16°
Semaine 3	± 0,80 €/t bett à 16°

3°- Primes "Livraisons tardives"

Ces primes restent les mêmes que pour la campagne 2008 (barème base 2006) et sont payées sur les betteraves de quota

Date	Prime en €/t de bett à 16°	Date	Prime en €/t de bett à 16°
9/12	0,0924	23	0,6546
10	0,1140	24	0,7412
11	0,1356	25	0,8277
12	0,1572	26	0,9143
13	0,1788	27	1,0008
14	0,2004	28	1,0873
15	0,2220	29	1,1738
16	0,2436	30	1,2603
17	0,2652	1/01	1,3468
18	0,2868	2	1,4333
19	0,3084	3	1,5198
20	0,3950	4	1,6063
21	0,4815	5	1,6928
22	0,5681	6	1,7793

4°- Bâchage des betteraves

Voir aussi le courrier personnel que vous avez reçu entretemps relatif à la communication de l'accord interprofessionnel et à la possibilité de commander des "bâches Toptex".

Pour le bâchage des betteraves, il y a une extension importante de la prime qui est payée sur toutes les betteraves et comporte un objectif double, à savoir:

1- Le bâchage en fonction de la diminution de la tare terre et du gel éventuel.

Dans ce cas, le bâchage ou non sur base volontaire est à décider par le planteur même.

2- Le bâchage en fonction du gel à la demande de l'usine.

Il s'agit ici d'une obligation après demande de l'usine. Lorsque le planteur ne le fait pas, il ne recevra pas d'indemnité pour le bâchage, ni de prime pour les «livraisons tardives»!

Les deux possibilités requièrent leur propre approche afin d'assurer un déroulement correct et rationnel.

1- Diminution de la tare terre!

- Les bâches Toptex sont spécialement conçues pour les betteraves (Südzucker).
- Du fait des perforations, la terre a la possibilité de sécher et les betteraves restent dans les meilleures conditions (est également fonction des arrachages propres ou non), ce qui n'est pas le cas avec les bâches en plastique, celles-ci conservant la terre dans la situation dans laquelle elle se trouve et par manque d'aération, la conservation risque d'être atteinte (plus sale, plus mauvaise).
- Afin d'obtenir le meilleur résultat en fonction d'une tare terre minimale, il faut bâcher aussitôt que possible après l'arrachage, sûrement avant qu'il ne pleuve.
- D'un autre côté, il importe de débâcher le tas aussi tard que possible, sûrement lorsqu'il pleut.
- Il est bien connu qu'en cas de forte pluie dans le tas, lors ou avant le chargement, le déterrage est nettement moins efficace!

2- Bâchage contre le gel!

- Le Toptex peut, bien entendu, être utilisé dans ce cas, mais il n'est pas conseillé

d'enfoncer le Toptex dans le sol, sinon un problème se posera lors de débâchage.

- En cas de gel fort et de longue durée, il est cependant nécessaire de bâcher le tas en supplément avec une bâche en plastique, de la paille,… (2 à 3 jours de – 6° est un maximum pour Toptex, sûrement en cas de gel s'accompagnant d'un vent violent).

3- Conseils au sujet de l'utilisation du Toptex

(fournis par le vendeur)

TOPTEX: MODE D'EMPLOI

- Dimension des bâches: 9,80 m x 16 m.
- Confection du tas de betteraves:

Faire un tas en forme de toit!

LA BASE DU TAS PAS PLUS LARGE QUE 8 METRES!

- Quand bâcher

Le plus rapidement possible après arrachage, si possible ne pas laisser pleuvoir sur le tas.

- Comment mettre le TOPTEX
- Déplier une première bâche au sommet du tas.
- Une personne au sommet du tas étend la bâche. Une deuxième personne place la bâche sur les côtés et pose quelques betteraves dessus pour la maintenir en place et ne pas la laisser prendre au vent.
- Amener les bâches suivantes sur le tas en montant par la partie déjà bâchée (plus facile).
- Placer les bâches suivantes et les attacher l'une à l'autre à 5 endroits (2 de chaque côté et 1 au sommet) au moyen de petits liens en plastic (colsons).
- Remplir des sacs avec de la terre ou des betteraves (20 à 30 kg) et en mettre un de chaque côté du tas à chaque bâche.
- Attacher les sacs d'un côté à l'autre du tas en forme de croix au moyen des cordes.

Cela évite la prise au vent.

- Au moyen d'une pelle, mettre un petit peu de terre au pied de la bâche pour ne pas laisser le vent prendre en dessous.
- Comment découvrir le tas

Couper les colsons et les récupérer.

Récupérer les sacs et les cordes.

Tirer la bâche sur le champ à côté du tas et la laisser là si elle est humide. La retirer par temps sec.

- Comment conserver la bâche TOPTEX

Mettre les bâches repliées sur palette et les ranger sous un auvent.

Plus tard, lorsque les bâches auront bien séchées, les stocker à l'abri des rayons du soleil, prêtes à l'emploi les année suivantes.

- Buts du TOPTEX.

- TOPTEX diminue la tare terre, surtout en cas de décrottage.
- TOPTEX réduit les pertes en sucre en silo.
- TOPTEX réduit les dégâts de gel.

AVERTISSEMENT!!

L'emploi du TOPTEX n'exclut pas les dégâts dus au gel trop important!!

- 2 personnes peuvent bâcher ± 2 hectares par heure.
- Attacher les bâches correctement, sans quoi elles s'envoleront par grand vent.
- 1 bâche de 9,80 m x 16 m permet de bâcher ± 80 tonnes de betteraves.

4- Primes prévues pour le bâchage des betteraves

Pour les livraisons à partir du 16/11	**1,10** €**/t** sur toutes les betteraves lors du **bâchage volontaire** avec "Toptex"
Pour les livraisons avant le 16/11	**0,80** €**/t** sur toutes les betteraves lors du **bâchage volontaire** avec "Toptex"
En cas de gel, bâchage obligatoire à la demande de l'usine (selon l'accord de 2008)	**1,10** €**/t** sur toutes les betteraves pour le **bâchage obligatoire** avec "Toptex" ou bâche en plastique
Primes tardives (Accord Interprof. normal)	S'y ajoutent selon le barème sauf si on ne bâche pas!

- Des bâches correctement utilisées et stockées peuvent être utilisées au minimum 5 à 10 fois.

5°- Problème du "transport par axe", disposition des livraisons

Le problème a été discuté de façon constructive par les membres du Comité de Coordination du Hainaut ensemble avec la direction, tout en recherchant une solution adéquate.

De quoi s'agit-il

- Les transporteurs par axe devant livrer les samedi, dimanche matin et lundi, ont des problèmes avec la pause intermédiaire (entre 12 h et 15 h) étant donné qu'il est défendu de livrer pendant ces heures les samedi et lundi.
- Dans une discussion avec la direction, cette dernière explique que l'arrivage des camions se fait en deux shifts, à savoir, de 4 h à 13 h et de 13 h à 22 h, ceci en fonction d'un nombre de voyages obligatoires ce qui doit pouvoir se faire.
- Il s'en suit que le shift de l'avant-midi fait son dernier trajet pour 13 h, mais que le shift de l'après-midi de 13 h s'approche également ce qui occasionne une surcharge de la cour entre 12 et 15 h.
- Pour cette raison, il n'est pas possible d'autoriser les transporteurs par axe en plus, cela résulterait d'ailleurs pour eux en des temps d'attente longs et inutiles en supplément.
- Dès que l'usine aura tourné à pleine capacité (pendant deux semaines), la direction évaluera la situation et les possibilités de solutions et elle effectuera les adaptations qui s'imposent.
- Le problème invoqué que les axes doivent donner la priorité aux transporteurs pour l'enlèvement des pulpes, ne semble pas concorder avec la réalité. L'enlèvement des pulpes se déroule d'ailleurs assez facilement avec les silos pulpes.

Alain Van Dorpe,
Secrétaire Comité de Coordination des Flandres

RAFFINERIE TIRLEMONTOISE

Début prometteur de la campagne à Tienen

Le début de la campagne à Tienen s'est déroulé pratiquement à souhait. Les résultats des premières semaines sont éloquents: en moyenne, des tares basses (9,47%) et des richesses élevées (18,5%). Espérons que cette longue campagne puisse continuer à se dérouler sous les mêmes conditions favorables jusqu'à la fin.



Le 22 septembre avait lieu la première réunion du comité d'usine restreint. Outre un aperçu des résultats de campagne (voir ci-après), certains points ont surtout retenus l'attention, notamment concernant le transport particulier (e.a. l'établissement du planning et l'impossibilité de rentrer des chargements mixtes) et concernant le bâchage des betteraves qui sont déterrées (e.a. disponibilité et usage du Toptex).

Les résultats de campagne jusqu'au dimanche 20 septembre compris sont:

	Tare moyenne (%)	Richesse moyenne (°Z)
Grue Levenstond (déterreur)	7,45	18,61
Grue Nijs	10,40	18,38
Grue Bonnier (déterreur)	8,39	18,65
Grue Lafalise	11,50	18,63

(pivot tare totale betteraves déterrées: < 13,05% = bonus; > 13,05% = malus)
(pivot tare totale betteraves non déterrées: < 16,95% = bonus; > 19% = malus)

Réception Tienen

En ce qui concerne la réception et l'appréciation des betteraves dans la tarerie, cela se déroule assez convenablement jusqu'à présent. Les accords relatifs au décolletage supplémentaire des betteraves sont bien observés, ce qui ne veut pas dire que tout se déroule jusque dans la perfection. Il faut notamment continuer à suivre de près les nouveaux membres du personnel en cette première période; par exemple, l'éloignement méticuleux de l'herbe meuble des échantillons de betteraves doit encore être réalisé. Les pertes aux Parmentières sont sous contrôle.

Quelques anomalies dans la réception doivent néanmoins être rectifiées d'urgence: ainsi, la température de l'eau de lavage et celle du mélange de digestion sont régulièrement trop élevées, ce qui peut amener à des pertes de sucre ou une lecture inexacte au polarimètre. En outre, quelques adaptations mineures doivent encore être effectuées en sorte que la réception de Tienen, après une année de stagnation, se trouve à nouveau dans la situation où tant le fabricant que le syndicat se reconnaissent.

Déterrage et bâchage des betteraves

Erwin Boonen, responsable du service agronomique à Tienen, a communiqué au cours du comité d'usine que la RT a l'intention de déterrer, à court terme, toutes les betteraves. Pour ce qui concerne l'organisation du bâchage des tas de betteraves avec du Toptex, la RT prend une position réticente dans l'attente de nouvelles techniques de bâchage et de nouvelles machines en développement et elle s'attend à ce que les planteurs prennent eux-mêmes l'initiative d'investir dans le matériel qui s'impose. Il s'avérait évident que les membres du comité d'usine ne peuvent accepter que la RT incite les planteurs à investir dans du matériel (peut-être) dépassé à court terme.

Le comité d'usine maintient sa décision que l'introduction du déterrage a été insuffisamment préparée et annoncée pour une partie de la clientèle de Tienen et déplore que les planteurs concernés aient été placés devant des faits accomplis. Le fait que jusqu'à présent il n'y a pas de Toptex disponible en est la meilleure illustration.

Eric Van Dijck
Secrétaire Verbond Planteurs de betteraves flamands Tirlemontoise asbl

Application des pivots tares à l'usine de Tienen (campagne 2009/10)

La réception de Tienen n'étant pas prête pour la détermination de la tare terre, la Raffinerie Tirlemontoise et le Comité de Coordination des Planteurs Hesbaye ont convenu ce qui suit (campagne 2009/10):

- Pivot tare totale pour les betteraves non déterrées: zone neutre entre 16,95% et 19,00% de tare totale, avec application du système Malus-Bonus de part et d'autre de cette zone.
- Pivot tare totale pour les betteraves déterrées: pivot de 13,05% de tare totale, avec application du système Malus-Bonus de part et d'autre de ce taux.

Vente de betteraves à **Saint Louis Sucre** (France)

Le Comité de Coordination des Planteurs Hesbaye marque son accord pour la vente de l'équivalent de 40.000 tonnes de betteraves à 16°Z à Saint-Louis Sucre en France (campagne 2009/10). Il s'agit de betteraves excédentaires par rapport au quota de la Raffinerie Tirlemontoise SA. Ces betteraves seront transférées à Saint-Louis Sucre via les usines de Tereos, également en France.

Les betteraves des planteurs concernés seront payées comme si elles étaient livrées en Belgique.

Afin de déterminer la valeur des betteraves livrées en France, les deux partis conviennent le modus operandi suivant:

- Maximum un camion sur trois partira en France, les deux autres partiront vers les usines de Longchamps ou de Tienen.
- Le poids brut des camions livrés en France sera le poids enregistré par la sucrerie en France.
- La richesse des betteraves livrées en France sera la richesse moyenne des betteraves livrées 12 heures avant la première livraison et 12 heures après la dernière livraison en France, dans les usines RT en Belgique.
- La tare totale des betteraves livrées en France sera la moyenne pondérée des betteraves livrées dans les usines RT en Belgique dans la période de 12 heures avant la première livraison et 12 heures après la dernière livraison en France. Ce calcul sera fait par tour de grue.
- On applique les pivots tare comme à Tienen (voir point 2 de la convention additionnelle du 1e septembre 2009 concernant l'application des pivots tare suite à la décentralisation des réceptions) pour le calcul des bonifications et pénalités tare éventuelles.
- Les planteurs qui recevront des pulpes surpressées en provenance de Tereos seront informés de la teneur élevée en matière sèches. Les règles de bonnes pratiques en vigueur à la RT pour la réalisation d'un silo de qualité (réalisation du silo en un jour,…) seront d'application.

Bruxelles, le 01.09.2009

RT: ACCORD INTERPROFESSIONNEL

Suite de la p.3

au Toptex. Les règles et conditions concernant les indemnités mentionnées dans le point 5.1. sont d'application.

* Betteraves non déterrées en 2009 (uniquement en 2009): le planteur aura le choix de protéger ses betteraves avec du Toptex ou avec des bâches en plastique comme dans le passé.

> Bâches Toptex: les règles concernant les indemnités mentionnées plus haut dans l'article 5.1. sont d'application.

> Bâches en plastique:

- Uniquement pour les betteraves non déterrées, sauf en cas de gel extrême ou intense nécessitant un double bâchage des betteraves déterrées (supra 5.1);
- Bâchage après avertissement gel;
- Débâchage par le planteur si jugé nécessaire par celui-ci, rebâchage éventuel si les conditions climatiques le nécessitent;
- Pas d'indemnité de bâchage de la Raffinerie Tirlemontoise, mais les bâches plastiques sont fournies gratuitement comme dans le passé.

5.3. Betteraves non bâchées et affectées par le gel

Les betteraves non bâchées, affectées par le gel et susceptibles de mettre en danger le fonctionnement normal des usines seront mises en fin de campagne, sans indemnité ni primes.

Ces betteraves seront refusées si elles ne sont pas saines, loyales et marchandes.

Le comité d'usine sera informé de ces décisions.

5.4.Responsabilités

Les informations appropriées pour le bâchage sont de la responsabilité de la RT.

La protection de la récolte des betteraves reste de la responsabilité du planteur.

6. Validité de l'accord: 2 ans,

soit les campagnes 2009/10 et 2010/11.

Bruxelles, le 01.092009

Pour la SA Raffinerie Tirlemontoise,
Thomas Hubbuch Guy Paternoster

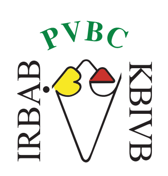
Pour l'asbl Comité de Coordination des planteurs de betteraves de Hesbaye
Jean-Joseph Rigo Mathieu Vrancken

INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL

Molenstraat 45, B-3300 Tienen (Tirlemont) – F. +32 16 820468 – info@irbab.be – www.irbab-kbivb.be



Techniques culturales betteravières



PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES

Rubrique rédigée et présentée sous la responsabilité de l'IRBAB, J.-Fr. Misonne, Directeur de l'IRBAB, avec le soutien financier du Ministère de la Région Wallonne

L'utilisation des bâches TOPTEX®

Le produit et son historique

La bâche TOPTEX® est un produit fabriqué par la Royal Ten Cate, société spécialisée dans différents produits dont les géotextiles. Cette société compte trois sites de production et a son siège à Almelo aux Pays-Bas. Les bâches TOPTEX® sont fabriquées dans le site de production de Ten Cate Geosynthetics en Autriche.



Photo 1. Bâche TOPTEX® fixée sur le tas de betteraves à l'aide de sacs remplis de betteraves et reliés par des liens

La bâche est une toile blanche en fibres de polypropylène, non tressées. Elle est donc perforée d'une multitude de petits trous de la taille d'une aiguille. Ces trous permettent une circulation de l'air entre les betteraves tout en limitant l'introduction de l'eau de pluie dans le tas.

L'objectif de la bâche est triple :
- réduire la tare terre,
- protéger les betteraves du gel et de la pluie,
- réduire la perte en sucre en cours de conservation.

Le TOPTEX® est importé en Belgique par la société PYPE sprl. Il est utilisé en Europe depuis 1990 et a été introduit en Belgique en 2000. Jusqu'à présent, le produit a été utilisé à faible échelle (0,2% de la surface betteravière sur base annuelle). Au cours de ces années, l'IRBAB a effectué quelques essais ponctuels en vue d'analyser l'impact de ce type de bâche sur la réduction de la tare terre et l'aptitude à protéger les betteraves contre le gel.
Le nouveau régime sucre, les nouveaux barèmes concernant la tare terre, les fermetures d'usines et l'allongement des campagnes ont suscité un regain d'intérêt pour ce type de produit.
Des accords interprofessionnels ont été conclus, dont certains éléments sont repris ci-dessous. Pour les termes précis de l'accord, se référer auprès de la CBB.
<u>Pour la RAFFINERIE TIRLEMONTOISE</u>
Le taux pivot de référence pour la tare terre est de 6 % pour les betteraves déterrées. Un malus de 10€ à la tonne de tare terre est appliqué pour une tare supérieure à ce niveau et un bonus équivalent pour une tare inférieure.
Pour les betteraves déterrées, le planteur reçoit 1€/tonne de betteraves nette s'il achète des bâches TOPTEX® et couvre les betteraves qui sont ou seront mises en tas à partir du 15 novembre et à livrer après le 1e décembre. Les années suivantes le planteur reçoit 0,50€/tonne de betteraves.
Pour les betteraves non-déterrées 2009 reste une année transitoire avec la possibilité d'utiliser soit le TOPTEX® avec l'indemnité, soit le plastique noir (distribué gratuitement comme auparavant) mais sans indemnité de bâchage.
Si la Raffinerie Tirlemontoise devait émettre un avertissement gel pour les betteraves à livrer avant le 1e décembre, les betteraves couvertes avec le TOPTEX® bénéficieront également des indemnités mentionnées plus haut.
<u>Pour ISCAL SUGAR</u>
Le taux pivot de référence pour la tare terre est de 5,5 % pour les betteraves déterrées. Un malus de 10€ à la tonne de tare terre est appliqué pour une tare supérieure à ce niveau. Pour les betteraves livrées avant le 15 novembre et bâchées avec du TOPTEX® (sur base volontaire) le planteur reçoit 0.80€/tonne de betteraves. Pour des livraisons après le 15 novembre et bâchées avec du TOPTEX® (sur base volontaire) le planteur reçoit 1.10€/tonne de betteraves. Pour des betteraves bâchées (bâchage obligatoire avec du plastique ou du Toptex) après un avertissement de risque de gel par la sucrerie, le planteur reçoit 1,10€/tonne de betteraves
Les indemnités de bâchage proposées actuellement par les sucreries sont destinées à couvrir les frais de bâchages mécanisés (voir plus loin).

Dimensions et couverture des tas

Les bâches commercialisées en Belgique ont une longueur de 16m et une largeur de 9,80m et coûtent 120€. Elles permettent la couverture d'approximativement 80t de betteraves. Elles sont prévues pour des bâchages manuels. Elles sont bien adaptées pour des tas repris par des déterreurs qui ont des tables d'avalage de 8m. Dans ce cas, les 16m sont placés dans le sens de la longueur. Pour les tas (non-déterrés) qui ont une base plus large, les 16m doivent être placés dans le sens de la largeur. Si la bâche dépasse la base du tas, replier le surplus sur la base du tas. Ceci renforcera la protection à la base du tas.

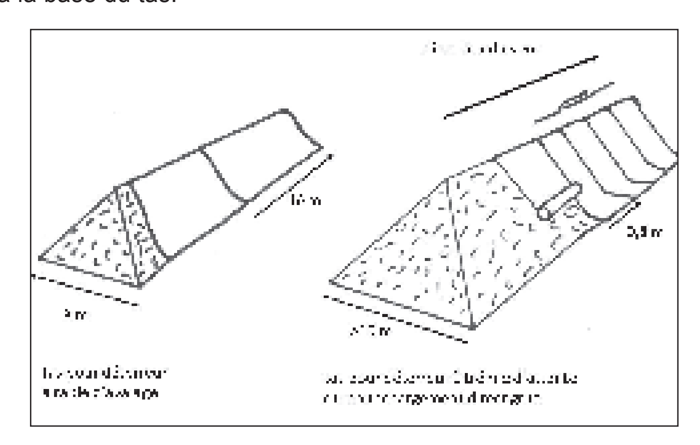


Figure 1 . Positionnement des bâches TOPTEX® sur des tas confectionnés pour des déterreurs à table d'avalage ou à trémie d'attente ou pour des chargements directs à la grue.

A la jointure entre deux bâches, il faut les superposer sur une largeur de 10 à 15cm. Il est conseillé de tenir compte de la direction des vents dominants pour que les raccords entre bâches restent bien collés aux betteraves. On peut éventuellement relier les bâches entre elles en utilisant des liens (type colson).

La bâche doit être bien fixée sur le tas, et tout particulièrement à la jointure entre deux bâches. Utiliser des palettes en bois ou des sacs remplis de terre, de sable ou de betteraves (reliés par des cordes et placées en croix sur les bâches), … Eviter de placer directement trop de terre sur les bâches.

La prise au vent de la bâche TOPTEX® est nettement plus faible que celle des bâches noires traditionnelles. Ceci facilite les opérations de couverture des tas. La bâche TOPTEX® est très résistante et ne se déchire pas. Elle est dépliée directement sur le tas. Il est conseillé de marcher sur la première bâche pour placer la deuxième. Deux personnes sont capables de couvrir et fixer l'équivalent de deux hectares de betteraves par heure.

Débâchage et conservation

Pour débâcher, on tire la bâche à plat à côté du tas. Si elle est sèche, on la replie directement. Si elle est mouillée, elle est très lourde. Si c'est possible, on peut la laisser sécher sur le champ. Si c'est impossible, il faut la replier sur une palette et la transporter à la ferme. Là, on la laissera sécher sur la palette. Le TOPTEX® ne pourrit pas et ne moisit pas.

Le stockage se fera ensuite à l'abri de la lumière jusqu'à la campagne suivante. Le TOPTEX® est sensible aux ultra-violets. C'est pour cette raison qu'il faut éviter des expositions prolongées aux rayons du soleil et à la lumière.

Moyennant quelques précautions, le TOPTEX® est réutilisable 5 à 10 ans.

Bâchage et débâchage mécanique

Le meilleur système de bâchage et débâchage automatisé est celui de KLÜNDER (Allemagne). Cette entreprise construit le matériel, mais bâche également des tas. Elle gère environ 1.000 rouleaux de TOPTEX®. Les rouleaux sont stockés en permanence dans des conteneurs compartimentés. Le système de bâchage est constitué d'un bras hydraulique à l'arrière du tracteur. Celui-ci prend le rouleau hors du container, le verrouille automatiquement et déroule la bâche sur le tas. A l'avant du tracteur se trouve une grande roue horizontale qui enfonce ensuite la bâche dans les betteraves et ainsi assure sa fixation dans la base du tas, avec pour inconvénient que la base du tas n'est pas protégée. Le débâchage se fait le jour du déterrage et du chargement des betteraves. La bâche est tirée sur le sol par le bras hydraulique, est progressivement enroulée et est directement replacée dans le container. En inter-campagne, les portes arrière des containers restent ouvertes jusqu'à séchage complet des bâches. Ceux-ci sont également légèrement surélevés pour éviter les rongeurs.



Photo 2. Système de bâchage automatique sur des tas d'une largeur à la base de 7,5 à 8m.

Pour enlever des bâches gelées et/ou enneigées, le système est équipé d'un tambour conique à doigts qui vient se placer sous la bâche et qui permet de l'enlever sans occasionner de dégâts.

Ce système automatisé utilise des rouleaux de 50m de long sur 9,80m de large. Il s'applique uniquement aux tas confectionnés pour des déterreurs à table d'avalage. La capacité de bâchage d'un tel système est de 3.000 tonnes de betteraves par jour (déplacements compris). Les bâches sont placées directement après récolte et enlevées par l'entrepreneur juste avant déterrage et chargement.

Perméabilité du TOPTEX®

Dans le cadre d'un programme d'études en commun avec l'IRBAB, l'ITB a étudié la perméabilité du TOPTEX®. Celle-ci a été mesurée sur un silo constitué par deux bennes dont les betteraves en surface ont été égalisées. Deux dispositifs de récupération ont été mis en place afin de mesurer l'arrivée d'eau de pluie sous la bâche en deux zones différentes.

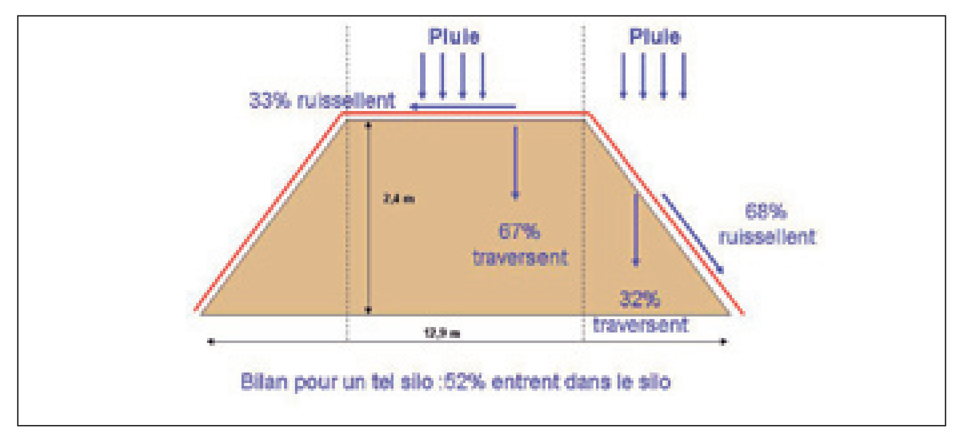


Figure 2. Perméabilité de la bâche TOPTEX®.

Dans cet essai, il a été mesuré que la bâche TOPTEX® n'est pas imperméable, la quantité d'eau ruisselant sur ce type de silo est d'environ 50%. La proportion d'eau qui rentre dans le silo dépend de l'inclinaison de la bâche. Sur base de ces résultats, la quantité d'eau ruisselant sur un silo bâché et en forme de toit serait d'environ 70%.

Cette différence de quantité d'eau n'entrant pas dans le silo et l'aération des betteraves va modifier l'humidité de la terre attenante aux betteraves et va donc assécher la tare terre. Elle va améliorer l'efficacité du déterreur. Par contre, un tas qui devient plus sec voit la teneur en sucre des betteraves augmenter, mais leur poids diminuer.

Il est conseillé d'avoir des tas de betteraves réguliers et égalisés afin d'éviter les creux et les poches d'air sous le TOPTEX® car si ce type de bâche laisse passer l'air, elle laisse également passer de l'eau. Par temps ensoleillé, on constate une augmentation conséquente de la température dans ces poches. Dans ce cas, la combinaison eau – air – chaleur provoque la repousse des betteraves non décolletées et donc une perte en sucre ponctuelle dans le silo.

Efficacité du déterrage avec et sans bâchage

Les essais de déterrage dans des tas non-bâchés (40 essais entre 2003 et 2008) montrent que les déterreurs ont une efficacité moyenne de 50% sur la tare terre (efficacité généralement comprise entre 25 et 75%). L'efficacité est plus élevée dans les cas de forte tare terre que dans les cas de faible tare. Ces mêmes essais montrent que les pertes de production dues au déterrage sont en moyenne de 545 kg/ha alors que les pertes à la récolte sont évaluées à 1970 kg/h

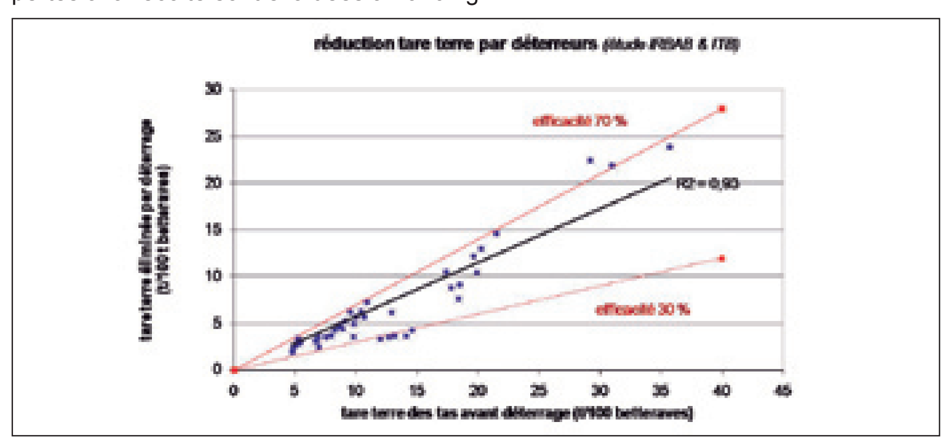


Figure 3. Réduction de tare terre par les déterreurs dans des tas non-bâchés (40 sites expérimentaux IRBAB & ITB, 2003 – 2008)

Plusieurs expérimentations ont été effectuées par l'IRBAB et l'ITB (5 essais entre 2006 et 2008) avec des comparaisons sur des mêmes tas de parties bâchées et non-bâchées combinés au déterrage. L'objectif de ces essais est d'étudier l'aptitude de la bâche TOPTEX® à réduire la tare terre en présence d'un déterreur. Dans ces essais, les betteraves ont été arrachées en novembre et livrées en décembre. La tare terre des objets non-bâchés varie de 7 à 18%. Les betteraves sont restées en tas pendant une vingtaine de jours.

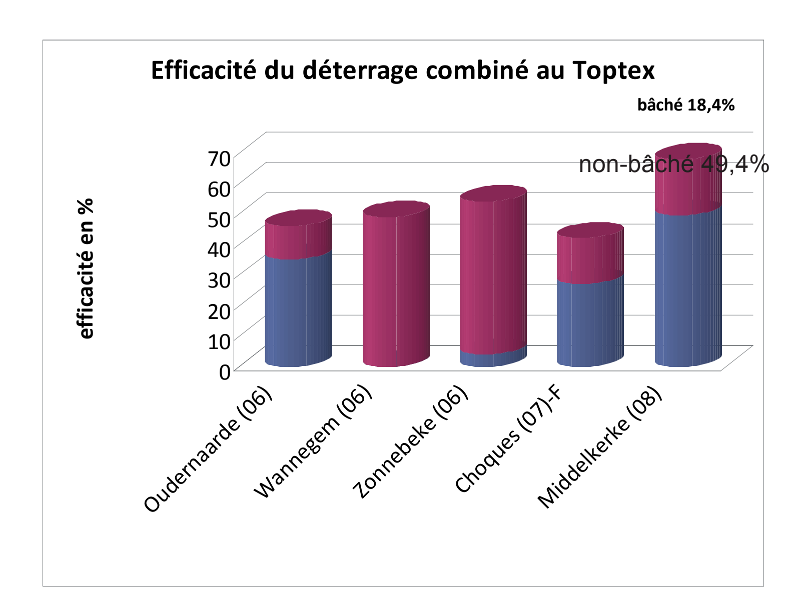


Figure 4. Etude comparative de l'efficacité des déterreurs sur la tare terre dans des tas dont une partie était bâchée avec TOPTEX® et l'autre non-bâchée.

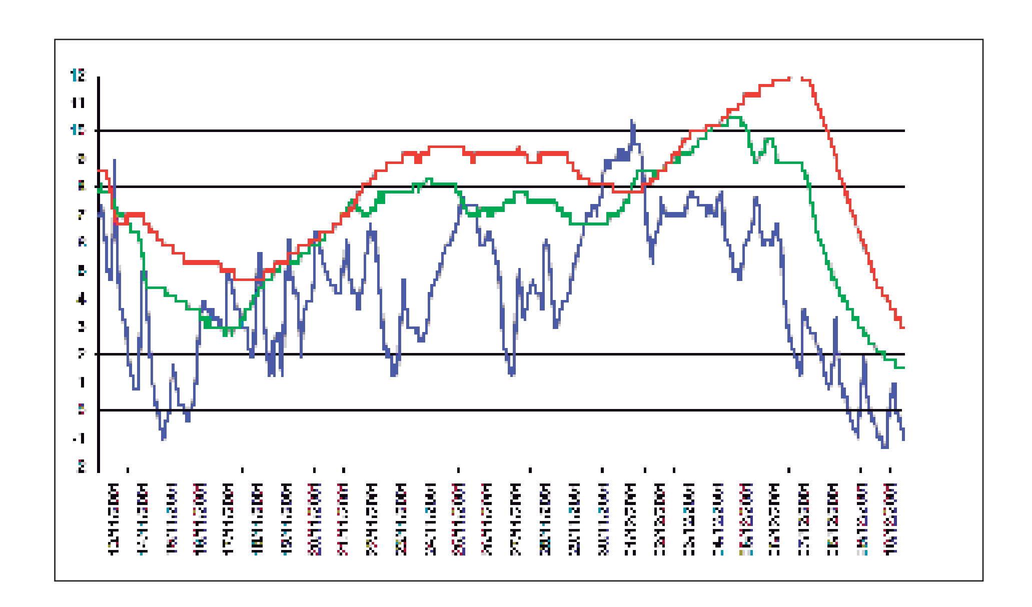


Figure 5. Evolution de la température au sein d'un tas dont une partie a été bâchée avec TOPTEX® (courbe verte), l'autre avec une bâche plastique noire (courbe rouge) et évolution de la température extérieure (courbe bleue). Les bâches ont été placées dès la confection du silo, suite à l'annonce d'une période de gel nocturne. La température est plus fraîche sous la bâche TOPTEX®, mais également lorsque le gel nocturne est présent (IRBAB 2001, Goetsenhoven).

En présence d'une bâche TOPTEX® et en conditions normales, l'efficacité du déterrage se voit augmentée de 11 à 18%. On peut donc considérer que ce type de bâche augmente l'efficacité du déterrage de 15% en moyenne. Deux cas sont cependant intéressants à analyser : Wannegem avec environ 20mm de pluie le jour du déterrage et Zonnebeke avec 20mm le jour avant le déterrage. Dans ces deux situations, le déterreur n'a pratiquement rien éliminé comme tare terre (0 à 4% !) dans les parties non-bâchées. Par contre, dans les parties bâchées, le déterreur a une efficacité très élevée sur la tare terre. Ceci signifie que, dans un calcul économique, il faut tenir compte de cette probabilité de rencontrer des conditions climatiques exceptionnelles au moment du déterrage des betteraves. Dans ces conditions, on sait que le TOPTEX®, pour autant qu'il soit enlevé juste avant le déterrage, est très efficace. Si on analyse le facteur tare terre uniquement, l'utilisation de bâches noires avec bandes perforées permettent d'obtenir des efficacités identiques.

La seule objection est qu'avec ce type de couverture on ne peut pas bâcher le tas immédiatement après la récolte afin d'éviter un échauffement anormal du tas et des pertes en sucre plus conséquentes.

L'efficacité du TOPTEX® implique que le tas soit:
- bâché immédiatement après la récolte. Il faut absolument éviter de bâcher un tas détrempé,
- en forme de toit pour favoriser le ruissellement de l'eau,
- stocké quelques jours (de préférence 10 jours au moins),
- débâché juste avant le déterrage.

Les bâches provoquent également un dessèchement des aires de stockage ce qui facilite grandement le travail des déterreurs à table d'avalage et limite la formations d'ornières.

Impact du bâchage sur la protection des betteraves contre le gel

Le bâchage est destiné à limiter l'incidence du gel sur les betteraves, surtout sur celles de la couche externe lorsqu'un vent glacial du secteur Nord, Nord-Est est présent. Des différents essais réalisés par l'IRBAB, et dans d'autres pays, il se confirme que la texture de la bâche TOPTEX® est plus perméable à l'air que celle de la bâche plastique. Le froid s'installe plus rapidement sous la bâche TOPTEX®, avec toutefois une différence de quelques degrés. En présence de gel permanent, accompagné de vents froids, il conviendra de renforcer la base des tas bâchés avec TOPTEX®.

En cas de gel très intense (comme en janvier 2009, après la fin de campagne), une protection renforcée des tas (deuxième bâche, avec au mieux une couche intercalée de paille sur la partie inférieure du tas) sera nécessaire.
En absence de gel, le bâchage régule la température du silo et limite les écarts de température. Il permet également de contenir un peu de chaleur dans un tas, ce qui limitera l'incidence de périodes de gel.

Impact du bâchage sur la conservation des betteraves et des pertes en sucre

Les pertes en sucre lors de la conservation des betteraves dépendent de nombreux éléments : métabolisme des betteraves, cicatrisation, blessures, décolletage, casses de pointes, tare terre, moisissures, pourrissement,… (cfr Le Betteravier de juillet/août 2009 et de novembre 2008, ces articles sont disponibles sur le site www.irbab-kbivb.be).
Elles peuvent varier entre 100-200 g/t betterave/jour (à environ 5°C constant et en absence de moisissures) et > 500 g/t betterave/jour (> 15°C constant, avec développement de pourritures). Par contre, ces pertes en sucre peuvent être catastrophiques chez des betteraves gelées (et dégelées). Ces betteraves ont perdu toute valeur marchande et nuisent grandement au bon fonctionnement des usines.

Lorsque les températures sont positives et en absence totale de gel, le bâchage maintient une réserve de chaleur au sein du silo. Selon la durée de conservation, il peut entraîner une perte en sucre un peu plus importante que celle d'un silo non bâché. A l'inverse, le gel peut être fatal à un silo non bâché et entraîner de lourdes pertes en sucre, surtout sur une longue période de conservation en fin de campagne (60 à 90 jours). En présence de gel, le bâchage apportera des pertes en sucre globalement moins importantes que celles présentes dans un tas non bâché.

Sur des courtes durées de conservation (< 30 jours), le bâchage induira peu de différences de pertes en sucre et sera peu fonction du type de bâches (Tableau 1). Selon le degré d'humidité du silo, on peut observer une perte de poids des racines (dessèchement), pouvant aller jusqu'à produire une teneur en sucre équivalente ou supérieure à celle présente le jour de l'arrachage. En fin de campagne, à des températures journalières moyennes inférieures à 10°C (soit <300 degrés jours), mais en absence de gel, la perte en sucre se limitera à celle causée par le métabolisme des betteraves (cicatrisation et respiration). L'expérimentation comparative de bâches faite en 2001 montre que les résultats peuvent être divergents.

Au-delà de 30 jours avec des températures positives, la perte en sucre commence à s'accroître à partir de 270 degrés jours (température extérieure), suite à l'apparition de moisissures de stockage. La perte en sucre sera alors combinée à une perte en poids de parties moisies (tare betterave pourrie).

Tableau 1. Pertes en sucre (g/tonne betterave/jour) mesurées dans deux sites d'essais (IRBAB, 2001), au sein d'un silo bâché avec TOPTEX® ou avec une bâche plastique noire

		Bâché	∑°CD	poidsR	%S	kgS/t bett	pertes sucre
Goetsenhoven (Tienen) : 12/11/2001 - 11/12/2001	D 0			100,00	17,34	173,40	
N jours conservation : 29	Ttx	D 0	189	97,52	16,81	163,93	326,5
date avis de bâchage : 12/11/2001	PEt	D 0	244	97,55	17,17	167,49	203,7
t°C ext			122				
Achet (Condroz) : 19/11/2001 - 12/12/2001	D 0			100,00	19,46	194,60	
N jours conservation : 22	Ttx	D 0	178	99,57	19,06	189,78	219,1
date avis de bâchage : 5/12/2001	PEt	D+4	201	98,45	18,93	186,37	374,3
t°C ext			106				

Légende	
Ttx	TOPTEX®, placé le jour de confection du tas
PEt	bâche polyéthylène noir, placée après ressuyage du tas (D+4) ou si avis de bâchage
∑°CD	Somme des températures moyennes journalières (degrés jours)
D 0	Jour 0
t°C ext	température extérieure
poidsR	Poids des racines (%)
%S	Teneur en sucre

Résumé sur l'utilisation du TOPTEX®

Caractéristiques

- toile blanche en fibres non tissées de polypropylène avec petits trous
- ne pourrit pas et ne moisit pas, mais est sensible aux rayons UV
- bloque 70% de l'eau (si les silos sont en forme de toit)
- laisse passer de l'air
- dimensions de 16m X 9,80 m, couvre 80 tonnes de betteraves
- coûte 120€, mais est réutilisable (5 à 10 ans)
- deux personnes peuvent couvrir et fixer l'équivalent de deux hectares par heure

Conditions d'efficacité sur la réduction de la tare terre

- bâcher immédiatement après la récolte
- éviter de bâcher un tas détrempé,
- faire un silo en forme de toit pour favoriser le ruissellement de l'eau,
- conserver le silo quelques jours (de préférence 10 jours au moins),
- débâcher juste avant le déterrage.

Si tous ces éléments sont respectés, on peut s'attendre à une réduction supplémentaire de 15% de la tare terre par le déterreur. Si on a beaucoup de pluie au moment du chargement, la bâche s'avérera très efficace. Pour des betteraves qui font l'objet d'un chargement grue, la terre se dessèche et se délite plus facilement. Il en résultera également une tare plus faible.

Impact sur la protection contre le gel

Les bâches TOPTEX® ont une efficacité contre le gel un peu plus faible qu'un plastique noir. Le phénomène est particulièrement sensible lorsque l'on a des périodes de gel intense et permanent avec des vents de Nord / Nord-Est. Dans ce cas, une protection supplémentaire serait nécessaire.

Impact sur les pertes en sucre

Selon les expérimentations réalisées dans des pays voisins, en absence de gel et pour des conservations de 30 jours, les pertes en sucre pour des tas bâchés avec TOPTEX® sont équivalentes à celles enregistrées pour des tas non-bâchés. Ces pertes sont des pertes dues à la respiration des betteraves qui sont en phase de cicatrisation. Elles sont également fonction de la température ambiante, des niveaux de casses et de blessures des betteraves et de tare terre et de l'absence de moisissures ou de betteraves pourries. Dans les parties de tas bâchées et lorsque les conditions de conservation sont très humides, on peut observer une augmentation de la richesse au détriment du poids des racines (dessèchement).

Pour des périodes de conservation plus longues (> 60 jours), les pertes en sucre sont dues à la respiration des betteraves et sont accentuées par la présence de moisissures, de pourritures et de dégâts de gel et de dégel. Dans ce cas, les différences de pertes en sucre entre betteraves bâchées et non-bâchées peuvent être très élevées, mais de telles conditions sont extrêmes.

Ces chiffres restent à préciser dans le cadre de nos expérimentations

J.-P. Vandergeten – G. Legrand
IRBAB

Article initialement prévu dans le numéro de novembre, rédigé dans ce numéro à la demande expresse de la CBB. Certains points seront complétés et précisés ultérieurement.



Photo 3. Déterreur Holmer à table d'avalage de 8m



Photo 4. Déterreur Ropa à trémie d'attente



Photo 5. Déterreur Kleine avec table d'avalage de 10m

La campagne a commencé à la RT: **déjà du retard!**

Après les nombreux mois d'inter campagne et après que tous les espoirs aient été émis pour connaître une meilleure campagne qu'en 2008, la nouvelle saison a commencé dans les usines de la Raffinerie Tirlemontoise. La mise en route s'est déroulée le 14 septembre.
D'après les premières parcelles qui ont pu être livrées, il se pourrait que les rendements se situent à un niveau un peu plus bas que prévu, la sécheresse ayant ralenti la croissance au cours des dernières semaines.



A Longchamps la diffusion verticale en provenance de Brugelette a été installée, ainsi que de nouvelles presses à hauteur teneur pour les pulpes surpressées.

Problèmes à Longchamps

Depuis le début l'usine de Tirlemont s'est bien comportée et tourne actuellement et sans grandes difficultés à un bon rythme de croisière de l'ordre de 12000 tonnes par jour.
Par contre cela n'a pas été le cas pour l'usine de Longchamps qui a connu un début assez difficile. Il est vrai que d'importants travaux avaient été accomplis sur le site, l'essentiel consistant à réinstaller l'ancienne diffusion de Brugelette et à installer de nouvelles presses pour la production de pulpes surpressées.
La mise en route du nouveau trio de diffusions, reprenant les deux anciennes diffusions horizontales de Longchamps, augmentées de la diffusion verticale de Brugelette s'est réalisée avec assez bien de difficultés. L'installation n'était pas prête pour démarrer le 14 septembre et a connu des arrêts réguliers tout au long de la première semaine.
Le retard dans le travail de la première semaine représente une perte d'environ 40 000 tonnes de betteraves qui n'ont pu être travaillées par rapport à l'objectif prévu.
Ce retard restera un handicap pour le restant de la saison et même si on peut espérer un bon travail du nouveau «trio» dans les prochaines semaines, la perte encourue au cours des premiers jours se soldera de toute façon par quelques jours de campagne supplémentaires au cours du mois de janvier.
En fonction d'une durée de campagne qui s'annonce très longue, ce retard est déjà durement ressenti par les agriculteurs qui se rappellent la campagne 2008, qui s'est terminée tout juste avant une situation climatique très difficile. Ils ont rappelé à l'industriel qu'ils avaient fortement insisté pour que toute la nouvelle installation soit prête au mieux pour le début de campagne, ce qui ne fut pas le cas.
La campagne 2009, qui doit déjà durer une dizaine de jours de plus qu'en 2008, sera donc très fortement exposée au risque de conditions climatiques difficiles en fin de saison. Pour rappel la fin prévue des opérations se situe au 15 janvier!
Suite à ces retards, l'entreprise RT a demandé à l'organisation des Planteurs de procéder à un recul de planning, pour toutes les livraisons à venir. Une demande de recul de 4 jours avait été formulée.
Après négociation et en fonction de la situation, un recul du planning de 2 jours a été accepté par les planteurs et sera donc annoncé directement. En contrepartie le fabricant a donné des garanties

Suite à la p.12

Suite de la p.11

pour résoudre au mieux les problèmes qui pourraient surgir si des conditions climatiques difficiles mettaient en difficulté une partie de la production en fin de campagne (dégâts de gel, pluviosité qui rendraient difficiles les arrachages,…).

Les **horaires de livraison** seront en 2009 les suivants: l'usine de Tienen continuera la réception 24h/24 comme en 2008, Longchamps réceptionnera de 5 à 22h30.
Les deux centres de réception analyseront leurs échantillons respectifs, comme par le passé, en oubliant le système de transport des sacs d'échantillons qui a eu cours en 2008.
A Longchamps un seul échantillon sera prélevé par véhicule, et il y aura comme en 2008, détermination de la tare terre individuelle, de la tare collet et de la tare «vert».
A Tienen comme il n'est pas possible d'effectuer la mesure individuelle de la tare terre de chaque véhicule une tare collet forfaitaire sera déduite de la tare totale, comme cela a été expliqué dans la précédente édition.

Les **résultats des livraison** sont relativement satisfaisants, les teneurs en sucre dépassant largement les valeurs de 18% de sucre, en moyenne.

Plannings

Les **plannings de livraison** ont été l'objet de nombreuses plaintes en ce début de saison et de nombreux cas de plannings complètement déséquilibrés ont été mis en évidence. Les cas les plus flagrants ont semble-t-il été corrigés mais quelques remarques s'imposent.
Tout d'abord les plannings ont de nouveau été de nouveau envoyés très tardivement chez les planteurs qui n'ont eu qu'un délai très court pour se retourner. Pour rappel les plannings doivent être à disposition du planteur au moins 10 jours avant le début de campagne.

L'équilibrage entre les divers passages de grue et la tournante à effectuer au cours des années doivent encore sérieusement être améliorés.
On se demande aussi pourquoi de nombreux planteurs qui étaient jusqu'à présent toujours planifiés en trois fois le sont actuellement en 2 passages?
Pourquoi la RT a-t-elle planifié autant de tonnage au cours du mois de janvier? Serait-ce pour ne prendre aucun risque de se mettre en retard en cours de route? (pour rappel lorsque l'industriel ne peut assure les enlèvements aux jours prévus, il doit assumer le paiement de retards d'enlèvement de tas, après les 7 jours de sécurité prévus dans les accords interprofessionnels.)
Au cours des dernières années les excuses de fermetures d'usines, de réduction du nombre de grues, d'allongement des heures de réception étaient utilisées, avec toujours la promesse que la situation s'arrangerait l'année suivante.

Pour 2010 comme la situation à ce sujet aura été largement stabilisée, on devrait enfin aboutir à des situations correctes pour l'essentiel des plannings de livraison des planteurs.
Au cours des réunions qui se sont tenues les dernières semaines, de nombreuses réactions ont aussi porté sur l'importance de connaître les «tours de plannings» à l'avance.
En effet avec des campagnes démarrant mi septembre le choix des variétés pour les parcelles à livrer tôt se fera alors en meilleure connaissance de cause.

Le **bâchage des tas** n'est pas encore d'actualité, mais est en tout cas beaucoup discuté: quelles sont les conditions d'emploi, quelles sont les conditions financières associées aux nouvelles bâches Toptex?
On sait que la RT a prévu des conditions et des exigences à ce propos (voir par ailleurs dans la relation des nouveaux accords professionnels) mais il semble qu'une période d'adaptation et en tout cas l'expérience pratique manquent encore (tailles des bâches, dimensions des silos, automatisation des opérations, conditions pour bénéficier de la prime prévue…).

Pulpes

Au cours de la dernière réunion interprofessionnelle qui s'est tenue après quelques jours de campagne, le **marché des pulpes** a aussi été abordé. Certaines quantités restent disponibles, même si le marché se résorbe peu à peu. Les planteurs qui voudraient obtenir des quantités supplémentaires peuvent encore s'adresser à leur sucrerie.

Suite à la sécheresse une certaine flexibilité sera accordée pour aider les planteurs qui auraient des problèmes pour les affouragements directs. De même les planteurs qui sont planifiés très tard peuvent demander de recevoir une partie de la livraison plus tôt afin de constituer des petits silos au cours de ce début de campagne.

On déplore de relativement hautes valeurs de matière sèche pour les pulpes surpressées de Longchamps (souvent au-delà de 26% au cours des deux premières semaines...), la mise en œuvre et l'équilibre entre les nouvelles presses n'étant semble-t-il pas encore parfaitement maîtrisées.
Les planteurs qui recevront des pulpes surpressées de France devront aussi être attentifs au taux de MS qui risque de se situer à un niveau assez élevé (de l'ordre de 26%), le tassement du silo se faisant dès lors un peu moins facilement. Il a été demandé à la RT de prévoir des livraisons en un minimum de temps et d'une seule provenance.
La **production de sucre** de la campagne 2009 à la RT sera certainement importante, on prévoit une quantité excédentaire de l'ordre de plus de 20%.
Les modalités de valorisation de cette production sont actuellement à l'étude (sucre industriel, exportation si la possibilité est offerte, …).

Luc Rigo,
secrétaire Comité de Coordination de la Hesbaye

Le Betteravier
Fondateur: R. BRUYERE
Editeur responsable: Victor SNEESSENS, Président de la CBB
Directeur de la publication: Jean François SNEESSENS
Edition et publicité: Patricia NELISSEN - 02 551 11 75
Responsable de la technique betteravière: IRBAB Tienen
Imprimerie: Corelio Printing
Abonnement:
Un an Belgique € 12,00
UE € 22,00
Reste du monde € 27,00
Crédit Agricole 103-1038439-25
TVA BE 413.819.420
Tél. 02 513 68 98 - Fax 02 512 19 88
E-mail: lebetteravier@cbb.be

Comment contacter votre syndicat?

Pour les résultats d'analyse des betteraves (tare, richesse) ou tout autre problème (pulpes, …)

Longchamps: tél/fax syndicat: 081/51 25 75
Permanence téléphonique de 7 h à 12h et 15h à 17h

Présidente: Chantal Mathy: 0475/32 56 19
Chef contrôleur: Philippe Badert: 0496/17 74 38

Tienen: tél/fax syndicat: 016/801424
Permanence téléphonique de 9 h à 13 h.
Président: Prudent Everaerts: tél: 016/63 30 65
Planteurs francophones: J.Cleiren: tél: 019/63 30 81

RÉSULTATS CAMPAGNE 2009

Richesses - Tares - MS des pulpes

Semaines		Betteraves								Pulpes		
		t/jour	Richesse	Tare totale /Brut	Tare terre /Brut	Tare végétale /Brut	Tare collet /Brut	Tare collet /Net		PH	PSP	PS
Fontenoy (Iscal)												
14/09/2009	20/09/2009	7.570	19,26	8,59	1,73	-	6,86	7,15		14,44	23,92	-
Campagne		**7.570**	**19,26**	**8,59**	**1,73**	**-**	**6,86**	**7,15**		**14,44**	**23,92**	**-**
Longchamps (RT)												
07/09/2009	13/09/2009	1.384	18,80	12,09	5,79	0,93	5,37	5,77		-	-	
14/09/2009	20/09/2009	6.850	18,89	11,43	4,91	0,61	5,91	6,33		17,14	26,97	-
Campagne		**6.069**	**18,88**	**11,45**	**4,94**	**0,62**	**5,89**	**6,31**		**17,14**	**26,97**	**-**
Tirlemont (RT)												
07/09/2009	13/09/2009	3.914	18,12	9,44	-	-	-	-		-	-	-
14/09/2009	20/09/2009	10.634	18,25	9,17	-	-	-	-		15,23	22,99	-
Campagne		**9.794**	**18,24**	**9,19**	**-**	**-**	**-**	**-**		**15,23**	**22,99**	**-**

NB: *Toutes les tares sont exprimées en % du brut betteraves*
Tare collet à IS: vert et betteraves pourries inclus
Déterrage: ± 70% à Iscal et 4 grues sur 12 à RT

Un **dividende brut de 2,8%** après réserves

Le 9 septembre dernier s'est tenue à Gembloux l'Assemblée générale ordinaire de la société coopérative SOPABE-T; une réunion traditionnellement consacrée à l'approbation des comptes.

C'est Victor Sneessens, Président de la SOPABE-T, qui a ouvert la séance en présentant le programme de la réunion, avec comme sujets habituels: la présentation des comptes de l'exercice, la fixation de la valeur du dividende à payer au 30 septembre ainsi que divers aspects du fonctionnement de la SOPABE-T (adaptations du Règlement d'Ordre Intérieur, …).

Un dividende de 0,23 euro par part T

La présentation des comptes concernait le dernier exercice comptable de la SOPABE-T, soit la période allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.
La situation du passif et de l'actif au 30 juin 2009 ainsi que les comptes de résultats sont présentés dans les 2 tableaux ci-dessous.
L'exercice 2008/09 s'est clôturé par un bénéfice net de 534.179 €. Ce résultat est en nette augmentation par rapport à l'an dernier pour lequel le bénéfice final s'élevait à 207.145 €.
Cette augmentation s'explique par la moins-value comptabilisée l'an dernier à la clôture de l'exercice pour les actions «Crop Energies». Une moins-value de 268.750 € qui avait fortement amputé le bénéfice de l'an dernier.
Pour rappel, les actions «Crop Energies» sont des actions de la filiale bioénergie de Südzucker dans laquelle se trouve notamment l'usine Biowanze. Les actions ont été acquises en 2006 par la SOPABE-T et au 30 juin 2008, elles accusaient un recul de 60% par rapport à leur prix d'achat d'où une moins-value de 268.750 €.
Le Conseil d'Administration a proposé d'octroyer un dividende de 0,23 euro par part T. Précisons que le droit au dividende pour les parts T concerne les détenteurs des parts T propriétaires de ces parts à la date du 20/2/2009. A cette date, le fichier des actionnaires a été gelé en prévision du paiement du dividende pour l'année 2008 venant de s'écouler. C'est aussi la date pour laquelle chaque planteur participant RT a reçu en mars 2009 une lettre détaillant son dossier de participation (nombres de titres, montant,….).
Au 20/02/2009, il y avait exactement 1.175.521 parts T. Le dividende s'élevant à 0,23 € (0,17 € l'an dernier), le montant total à octroyer pour le paiement des dividendes s'élève à 1.175.521 x 0,23 € = 270.369,83 €.
Le dividende de 0,23 € a été payé le 30 septembre 2009. A titre de comparaison, un dividende de 7 FB (0,17 €) par part T a été payé de 1997 à 2001; 0,24 € en 2002, année au cours de laquelle la RT avait payé un dividende plus élevé; en 2003 et 2004 un dividende de 0,19 €, en 2005 un dividende de 0,23 €, en 2006 un dividende de 0,24 €, en 2007 un dividende de 0,20 € et en 2008 0,17 €.

Une mise en réserve à maintenir

Malgré la perspective favorable d'un dividende prioritaire pour les actions RT détenues par SOPABE-T et la solution positive intervenue en 2007 pour résoudre le problème de la réduction de valeur de SLS à la RT (réduction des fonds propres RT par réduction du nombre de parts détenues par SZ), le Conseil d'Administration a rappelé que l'objectif de la mise en réserve est d'assurer le maintien de la valeur des titres de la participation, alors que les actions RT qu'ils ont permis d'acheter ou qu'il est prévu d'acheter avec ceux-ci (conversion) sont susceptibles de fortes variations. Le Conseil d'Administration a donc proposé de continuer à porter à la réserve complémentaire à la légale un montant égal au montant destiné au paiement des dividendes.
Compte tenu du résultat de 534.179 €, le Conseil d'administration a proposé d'affecter l'ensemble à raison de 50% environ en dividendes (270.369 €) et l'autre moitié en réserves selon la répartition suivante: 4.391 € destinés à la réserve légale (selon les statuts) de façon à ce que celle-ci atteigne 10% du capital de Sopabe-T et le reste, soit un montant de 259.418 €, destiné à la réserve complémentaire à la légale.
Après discussions, l'ensemble des propositions pour répartir le résultat a été approuvé par l'Assemblée générale.

Adaptations du Règlement d'Ordre Intérieur

Après l'examen des comptes, l'Assemblée a ratifié deux adaptations du Règlement d'Ordre Intérieur, établies par le Conseil d'Administration.
Une première modification (article 23) consistait à préciser les conditions de la représentativité des délégués à l'Assemblée Générale et plus particulièrement lorsqu'un quorum représentatif du capital social est nécessaire.

Suite à la p.14

COMPTES DE RESULTAT DE SOPABE-T POUR 2008/09

Recettes	**1.825.341**
Dividendes parts RT	540.000
Intérêts RT	1.063.625
Intérêts Comptes bancaires + placements	188.070
Contribution SOPABE frais personnel	33.528
Marge échange titres	118
Dépenses	**1.287.600**
Intérêts payés	1.042.819
Personnel	83.687
Amortissements	46.875
Frais de bureau (loyer,tél,…)	14.385
Expert, notaire,…	27.782
Réunion	3.442
Charges financières	19.282
Divers (taxes,…)	1.377
Moins-value KBC Business Belg.Equities	47.951
Résultat de l'exercice	**537.741**
Impôts	-3.562
Bénéfice à affecter	**534.179**

Bilan de la SOPABE-T au 30 juin 2009

Actif = 41.994.543 €		Passif = 41.994.543 €	
Actifs immobilisés	**39.527.479**	**Fonds propres**	**12.707.517**
Frais d'établissement	93.750	Parts A	360.000
Participation RT		Parts B	63.540
Actions RT	8.107.686	Parts T	7.289.210
Prêt RT (< Sopabe-T)	1.852.543	Primes d'émission (parts T)	2.398.385
Prêt RT (< planteurs)	29.286.000	Réserves	2.596.382
Actions Crop Energies	187.500		
Actifs circulants	**2.467.064**	**Dettes**	**29.287.026**
Placements	1.540.166		
Liquidités	409.523		
Précomptes à récup.+ créances diverses	149.693	Emprunt obligataire	28.667.390
		Dividendes à payer	270.370
Intérêts à recevoir de RT (période 2-6/2009)	352.448	Intérêts à payer aux oblig. (période 2-6/2009)	328.122
Autres intérêts à recev.	15.234	Autres dettes	21.144

Sucre et alimentation: derniers développements

Au cours du congrès de la CIBE en juin, les derniers développements au sujet du sucre et de l'alimentation furent traités plus à fond. Susanne Langguth de Südzucker discuta les éléments majeurs de ce thème. «Des opinions erronées sur le rôle du sucre dans l'alimentation et son effet sur la santé conduisent à toutes sortes de propositions dans le but de réduire la consommation du sucre par des taxes et des restrictions sur la publicité pour les produits sucrés», indique Langguth.



Sucrose: différentes fonctions

Le sucrose est le sucrant naturel par excellence dans les habitudes alimentaires européennes. Le sucrose à partir de la betterave ou de la canne est un produit naturel, qui ne diffère pas, pour ce qui est des caractéristiques alimentaires, du sucre présent dans les fruits et les légumes. Le sucrose est utilisé pour la cuisson, non seulement à cause du goût mais également à cause des fonctionnalités étendues. Le sucrose donne de la texture, de la structure et de la consistance à l'alimentation et possède également des caractéristiques conservatrices et aromatisantes. Quoiqu'il y ait des alternatives différentes sur le marché (remplaçants du sucrose), le sucrose continue à bien se vendre sur le marché.

Conseil diététique des hydrates de carbone

La majorité de la prise énergétique journalière provient des hydrates de carbone (50 à 75% d'énergie). Les hydrates de carbone, y compris le sucre, sont essentiels pour le fonctionnement du corps. Le cerveau requiert jusqu'à 140 grammes de glucose par jour pour un adulte et cela correspond à environ 50% d'assimilation d'hydrates de carbone. Différentes études ont démontré que la consommation d'un repas riche en hydrates de carbone ou d'une boisson riche en sucre est reliée à une efficience mentale améliorée, y compris une meilleure mémoire, des temps de réaction et un pouvoir de concentration améliorés.

Sucre et santé

Le rapport entre la consommation de sucre et la santé fut et reste toujours l'objet de plusieurs études. La littérature scientifique existante a été réexaminée au fil des années par différents comités d'expertise dans le monde entier. Ces comités d'expertise ont conclu à plusieurs reprises que la consommation de sucre est sans rapport causal avec les maladies chroniques. Néanmoins, il reste beaucoup d'opinions erronées concernant le sucre et la santé, même si elles ne sont pas fondées.

Sucre et poids

Plusieurs recherches ont étudié le rapport entre la consommation de sucre et le poids du corps. L'observation principale de ces études qui ont examiné le Body Mass Index (BMI) et l'ingestion d'hydrates de carbone et de sucre, est la constatation d'un rapport inverse. La corrélation négative entre l'ingestion de sucre totale et le BMI vaut tant pour les enfants que pour les adultes, dans toutes les catégories d'âge et ne dépend pas de la forme sous laquelle le sucre est consommé.

Boissons sucrées

On s'inquiète de plus en plus d'un rapport possible entre la consommation de boissons sucrées en grande quantité et l'obésité, plus particulièrement chez les enfants. L'hypothèse sous-jacente est que les calories apportées par le sucre dans les liquides ont une action peu rassasiante et peuvent de ce fait conduire à une consommation excessive. Un nombre de recherches menées à ce sujet ont donné des résultats contradictoires. Les données manquent de cohérence pour pouvoir conclure que la consommation de boissons sucrées amène à un BMI plus élevé.

Sucre et dentition

Des recherches ont démontré que le sucre n'est pas la seule cause des problèmes dentaires et de la carie. De même, les hydrates de carbone dans le miel, les fruits, le pain, les pommes de terre et les pâtes peuvent provoquer la carie. Mais, la carie peut être prévenue par le rinçage et le nettoyage correct des dents.

Politique sucrière

La politique de l'UE concernant l'alimentation vise à prévenir l'obésité autant que possible. Cet objectif peut être atteint en limitant la quantité de sel, de matières grasses saturées, de sucre et de quantité énergétique dans l'alimentation. Le succès en dépend évidemment du consommateur lui-même, s'il prend ces produits 'sains'. La politique est donc axée sur le remplacement du sucre par d'autres matières. Ainsi, le sucre dans les boissons fraîches est remplacé par des produits de remplacement du sucre. Il faut remarquer ici que ces produits de remplacement présentent aussi des caractéristiques moins avantageuses. Ainsi, certains produits de remplacement du sucre peuvent avoir des effets négatifs sur l'estomac lors de l'utilisation en grande quantité. L'alimentation est de plus en plus fréquemment 'reformulée' dans le but de remplacer le sucre de cette façon, mais le résultat n'est pas toujours aussi bon.

Conséquences de l'utilisation de produits de remplacement du sucre

Les implications alimentaires des produits reformulés ont été examinées dans une étude récente, avec deux groupes tests. Un groupe test mangeait au cours de l'étude des produits contenant des produits de remplacement du sucre et des matières grasses. L'autre groupe mangeait les mêmes produits mais contenant du sucre et des matières grasses.
Qu'a-t-on constaté? Les personnes testées qui au cours de l'examen mangeaient des produits de remplacement du sucre et des graisses compensaient cette ingestion moindre de sucre par une ingestion supplémentaire de matières grasses. Et l'ingestion moindre de matières grasses était compensée par une ingestion supplémentaire d'hydrates de carbone. Donc, en fin de compte, il n'y avait pas de différences avec l'autre groupe test. L'hypothèse que la consommation de toutes sortes de produits de remplacement du sucre et des matières grasses conduit à une ingestion moindre d'énergie ou à une diminution de poids n'est pas soutenue par cet examen. Les consommateurs compensent ce qu'ils ingèrent en moins d'un côté par l'ingestion de plus d'autres matières de l'autre côté.
La Commission européenne mène une politique qui déconseille la consommation de sucre. L'industrie alimentaire y répond avec toutes sortes de publicités à propos de «0% de sucre», … Les données scientifiques ne soutiennent cependant pas, comme indiqué ci-dessus, cette politique anti-sucre. «C'est pourquoi le secteur sucre devrait s'opposer à cette politique européenne», conclut Susanne Langguth.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOPABE-T

Suite de la p.13

La deuxième modification (annexe 2) concernait la liste des Cercles de Membres en Wallonie de façon à mettre ceux-ci en concordance avec la restructuration de l'organisation betteravière.

Règlement d'Ordre Intérieur (texte modifié)

Article 23
Chaque délégué dispose à l'Assemblée Générale d'un nombre de voix correspondant au nombre de parts sociales B qu'il représente (70 actuellement).

Il prend position à l'Assemblée Générale sans être soumis à un mandat impératif.

Pour les Assemblées générales nécessitant la présence d'un quorum représentatif du capital social, chaque délégué présent à l'assemblée générale est considéré pour le calcul du quorum comme représentant aussi un nombre de parts T égal au nombre total de parts T divisé par le nombre total de délégués élus.

Annexe 2: LISTE DES CERCLES DE MEMBRES (14)

Cercles de membres de la Hesbaye flamande (9)
* Hageland-Noord
* Landen
* Maasland
* Sint-Truiden
* Tongeren
* Pajottenland
* Dijleland
* Riemst
* Tienen

Cercles de membres des planteurs wallons (5)
* Ath-Mons-Soignies;
* Binche-Beaumont-Nivelles;
* Wavre-Perwez-Jodoigne;
* Hannut-Huy-Liège;
* Namur-Philippeville-Dinant.

Renouvellement du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a ensuite procédé à la nomination d'un Conseil d'Administration. Selon les dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur, le Conseil d'Administration se compose de 9 administrateurs: 5 sièges représentant les associés B, c'est-à-dire la CBB et les Comités de Coordination et 4 sièges représentant les associés B, c'est-à-dire les planteurs. Les 5 sièges représentant les associés A sont constitués par les 4 membres du Comité restreint CBB + 1 planteur RT. Ont été désignés pour un mandat de 4 ans: MM. Ph. Bedoret, R. Eeckhaut, V. Sneessens, J-F. Sneessens et M. Vrancken.
Les 4 sièges représentant les associés B ont été désignés par les délégués après appel aux candidatures et vote. 3 sièges étant réservés aux Cercles de Membres Waloons et un siège aux Cercles de Membres flamands. Ont été désignés comme administrateurs pour un mandat de 4 ans: MM. E. Beguin, Th. Holvoet et M. Wautelet pour les CM wallons et D. Draelants pour les CM flamands.

CHAMPS D'ESSAIS SYNGENTA

Syngenta présente son **nouveau fongicide** en froment

Au mois de juin dernier, lors des traditionnelles visites d'essais, Syngenta a accueilli la presse sur une plateforme d'essais froment située à Bassilly, dans le Hainaut. Sur cette plateforme, différents thèmes étaient abordés, sur 2 variétés de sensibilités différentes, afin d'affiner les connaissances et les recommandations pour la pratique. Après une moisson rondement menée, les premiers résultats de rendement viennent compléter le tableau.



Essai froment, 28/06/2009, traitement non traité comparé à Cherokee suivi par Olympus + triazole.

La pression de maladies en froment en 2009

Au printemps, la rouille jaune a été détectée sur certaines variétés dès la mi-avril. Hormis sur les semis précoces où des infections se sont développées dès la sortie d'hiver, la septoriose s'est faite plus discrète au mois de mai, du moins en apparence. Celle-ci s'est en effet développée plus tardivement au mois de mai et début juin, avec l'apparition de symptômes sur les derniers étages foliaires. La floraison des froments s'est étalée sur la première quinzaine de juin, dans des conditions plutôt défavorables à la fusariose et au développement de mycotoxines. Enfin, la rouille brune s'est rapidement installée à la fin juin. L'un dans l'autre, la nuisibilité moyenne des maladies est estimée cette année à environ 2 T/ha.

Dans ce contexte, Syngenta a présenté son nouveau fongicide en froment qui sera lancé en 2010: Cherokee.
Cherokee est un nouveau fongicide qui contient pas moins de 3 matières actives à hautes doses: le chlorothalonil (Bravo), le cyproconazole et le propiconazole. «Aucune matière active seule, aussi nouvelle soit-elle, n'assure un contrôle complet sur les différentes maladies, et seuls les mélanges permettent actuellement un contrôle large» explique Guillaume Colmant, Product Manager chez Syngenta Crop Protection. Dans cette optique, le chlorothalonil assure une protection préventive contre toutes les souches de septoriose, même résistantes. Le cyproconazole assure un effet stoppant rapide sur la septoriose, la rouille jaune et la rouille brune. Le propiconazole assure la protection longue durée sur ces maladies. Syngenta recommande d'utiliser Cherokee au premier traitement.
En terme d'efficacité visuelle sur les maladies et de rendement, Cherokee est du même niveau que les meilleures références du marché. Ce à quoi, Guillaume Colmant ajoute: «Son rapport prix/prestations sera avantageux, ce qui en fera aussi une référence en terme de rendement financier».
Enfin, Syngenta souligne l'avantage d'avoir un produit complet prêt à l'emploi, dans le nouvel emballage S-Pac plus facile et rapide à manipuler.
Syngenta propose également Olympus, un fongicide large spectre à base d'azoxystrobine et de chlorothalonil. Syngenta positionne Olympus comme le partenaire des triazoles pour la protection de la dernière feuille et de l'épi, aussi bien en froment qu'en escourgeon. « En froment, les triazoles sont redevenues la pierre angulaire du traitement de dernière feuille-épiaison, et Olympus apporte juste ce qu'il faut de strobilurine et de chlorothalonil pour compléter le spectre et renforcer la rémanence de la protection» commente Bruno Deprez, Brand manager. En escourgeon, Syngenta recommande Olympus en mélange avec Stereo.

Outre les produits, un des thèmes principaux abordés sur la plateforme était le positionnement des traitements. Quand démarrer la protection fongicide, quels intervalles respecter entre les traitements? L'observation visuelle et les premiers résultats confirment l'intérêt de commencer la protection tôt, vers le stade 2 nœuds de la culture, et de ne pas dépasser 4 csemaines entre les 2 principaux traitements.

En conclusion, la nuisibilité des maladies a été élevée en 2009 et une bonne protection fongicide a été un investissement rentable, malgré le contexte économique. Outre le choix des produits, le positionnement des traitements et l'intervalle entre traitements ont été des éléments qui ont pu faire la différence.

Plus d'infos?

Syngenta Crop Protection
E. Vander Linden
Tél: 02/334 35 85

CHICORÉES À OREYE

La **campagne a commencé** début septembre

La campagne a commencé dès le début septembre mais certaines difficultés d'arrachage ont été constatées dans plusieurs régions, ce qui a amené l'entreprise à modifier les plannings prévus. Il a été fait appel à des planteurs qui se situent dans des régions à sols moins lourds ou sur lesquels la pluviosité a été plus abondante au cours des semaines précédentes.



La campagne chicorées a déjà commencé le premier septembre à Oreye.

Cela démontre à nouveau qu'il est absolument nécessaire de garder une répartition géographique de la culture suffisamment vaste. Cette année la répartition géographique des planteurs a permis à l'usine de trouver des endroits ou grâce à une pluviométrie plus importante il a été possible d'arracher.

L'usine tourne actuellement à un régime relativement faible, suite à la maturité des racines ainsi qu'à la haute teneur en inuline.

Au cours du mois d'août Orafti avait envoyé un courrier à tous ses planteurs de chicorées concernant les conditions pour le contrat 2010. Dans ce courrier un changement important pour les contrats 2010 était annoncé, pour les zones définies par l'entreprise comme «à trop faible densité de chicorées». Pour une série de «villages-parcelles» BENEO-Orafti avait décidé de ne plus charger des chicorées à partir de 2010 dans ces zones à trop faible densité de chicorées.

Pour les planteurs de ces zones, trois possibilités leur étaient proposées:
- soit cultiver des chicorées sur une parcelle dans la zone où les grues chargent encore,
- soit amener les chicorées après l'arrachage dans la zone où les grues chargent encore,
- soit livrer les chicorées eux-mêmes à Oreye selon le planning établi par l'usine.

Suite aux réactions n'ont donc pas manqué à tarder, l'Organisation des Planteurs a écrit à tous les planteurs concernés; une réunion s'est déjà tenue avec un groupe de planteurs et une solution a pu être trouvée.

Les réponses au courrier envoyé par l'Organisation ont été analysées et seront débattues lors d'une rencontre avec la Direction de l'entreprise, qui doit se tenir dans les prochains jours.

Les produits phytopharmaceutiques **dans la pratique**

Comme les années précédentes, Bayer CropScience a également établi cette année une plate-forme de démonstration chez l'agriculteur Hubert Van de Stene dans le village de Houtain-le-Val, près de Nivelles. À ladite plate-forme, tant les produits existants que les nouveaux produits sont testés. Afin de tester les produits dans des conditions optimales, on fait souvent usage de semis artificiels de mauvaises herbes ou d'infection-maladies. De ce fait, on obtient une croissance des mauvaises herbes ou une infection-maladies homogène et il est dès lors plus facile de comparer différents schémas mutuellement. De plus, cette façon de procéder permet de tester différentes mauvaises herbes en même temps en un seul essai.



«Tant les produits existants que les nouveaux produits sont testés dans nos essais», dit Andreas Vandersmissen de Bayer CropScience.

Désherbage en betterave

Cette année, les betteraves ont connu une levée très rapide et homogène. De par les conditions climatologiques optimales, le désherbage s'est globalement déroulé facilement. Chaque année, les mauvaises herbes telles que le chénopode, les renouées des oiseaux et la mercuriale compliquent parfois la tâche des agriculteurs. La pratique nous apprend à nouveau que démarrer à temps, dès l'apparition des premières mauvaises herbes visibles, est le meilleur garant d'un désherbage réussi. En particulier, les deux premiers traitements sont cruciaux.

Bayer CropScience dispose, à l'intérieur de sa gamme, un produit qui, par sa technologie de formulation et sa composition, trouve un équilibre entre sélectivité et efficacité: le Betanal Elite. Le Betanal Elite est basé sur la technologie de formulation, les ß-technologies, garante d'une absorption foliaire optimale et plus rapide ce qui rend le produit particulièrement efficace sur les mauvaises herbes. Cela est d'autant plus important en présence de mauvaises herbes coriaces et/ou plus développées et lors de conditions climatiques défavorables avant ou après le traitement (période rigoureuse, gelée nocturne,…qui rendent les mauvaises herbes coriaces). De plus, le Betanal Elite contient une concentration accrue de desmédiphame, assurant ainsi une meilleure efficacité – sûrement sous des conditions rigoureuses – sur adventices telles que les crucifères, les renouées des oiseaux, le gaillet, le chénopode… Un bon et suffisant effet de contact est crucial pour réussir le désherbage.

Cette année, le Betanal Elite a de nouveau été testé sur l'efficacité et la sélectivité. Dans l'essai de désherbage en betterave, l'effet de contact et la rémanence des différents schémas ont été testés. Ici, l'effet de contact plus fort et suffisant de Betanal Elite se manifeste en premier lieu sur de nombreuses mauvaises herbes telles que le chénopode et le séné,…
À l'intérieur des différents schémas testés, la combinaison Betanal Elite 0.8 l + Goltix 0.5 l confirme clairement son effet de contact et sa rémanence sur les mauvaises herbes telles que le chénopode et les renouées des oiseaux. En outre, l'essai sur la sélectivité montre clairement que lorsque nous appliquons les combinaisons ci-dessus à double dose, la formulation unique de Betanal Elite est également garante de sa sélectivité.

Weedshow

Une des curiosités à la plate-forme de Bayer CropScience est le weedshow. Différentes mauvaises herbes sont semées ici sur de longues bandes, pour tester ensuite différents produits en direction transversale sur toutes sortes de cultures (pommes de terre, maïs, céréales). Ce type d'essai permet de comparer les points forts et faibles de différents produits entre eux et d'examiner quels produits se complètent bien.

Cette année, le weedshow s'inscrit totalement dans le cadre du désherbage en maïs. Ainsi, l'herbicide Aspect T en pré-émergence montre non seulement un très large spectre d'action sur toutes les graminées annuelles telles que le panic, le pâturin annuel, les vulpins,… mais également sur les dicotylées annuelles telles que le chénopode blanc, la camomille, le petit séneçon,… En outre, des produits en post-émergence ont été testés comme Mikado, Equip,…

Pour la première fois, nous avons également pris connaissance du nouvel herbicide en maïs, nommé le Laudis. Le produit est enregistré depuis peu et ne sera commercialisé que dès l'an prochain. Laudis est un produit à base d'une nouvelle matière active, la tembotrione (44 g/l), combinée avec un safener, l'isoxadifen-éthyl (22 g/l). Laudis est agréé en post-émergence à partir du stade 2 feuilles jusqu'au stade 8 feuilles contre les graminées annuelles telles que le panic, le pied de coq,…y compris les millets comme le sanguin et filiforme et les dicotylées annuelles telles que le chénopode, la morelle noire,….Laudis a été comparé tant seul qu'avec d'autres produits dans les schémas.

Désherbage en céréales

Cette année, Bayer CropScience a établi un essai de désherbage aussi bien en automne qu'au printemps. Tout d'abord, le nouvel herbicide Liberator est présenté. Liberator est un produit à base de 400 g/l de flufenacet et de 100 g/l de diflufenican. Il est agréé tant en escourgeon qu'en froment à une dose de 0.6 l/ha du stade 1 feuille jusqu'à l'hiver. Liberator se caractérise par une très vigoureuse action sur graminées telles que le vulpin, le jouet du vent, le pâturin,… et de nombreuses dicotylées. En outre, Liberator est miscible avec un tas de produits tels que l'AZ, le chlortoluron, l'isoproturon, les insecticides (p.ex. Decis), Bacara,… Un des systèmes de base à raison de 0.6 l de Liberator sera le mélange avec 0.5 l de Bacara. Cela a donné, lors d'une application au stade 1-3 feuilles un résultat parfait tant en escourgeon qu'en froment. Liberator trouve également sa place dans un "système de désherbage", où on met l'accent sur une application en automne suivie d'une application au printemps. Cela est particulièrement opportun dans les régions qui doivent faire face à des vulpins difficiles, où une application à l'automne avec 0.6 l de Librator, suivie d'un schéma au printemps à base de 500 g d'Atlantis nous permet d'enregistrer des résultats se rapprochant des 100%.

Fongicides en céréales

Ces dernières années, nous voyons clairement que la lutte contre les maladies est et reste une mesure culturale indispensable. Les maladies du feuillage et de l'épi peuvent provoquer d'importants dégâts et faire diminuer très fortement le rendement et la qualité. Un bon suivi de la culture reste donc indispensable. Bayer Cropscience a, cette année, des essais de lutte contre les maladies tant en escourgeon qu'en froment. Dans l'essai fongicides en escourgeon, nous avons, tout comme les années précédentes, une réponse claire à la question si deux applications en escourgeon ont une plus-value par rapport à une pulvérisation… c'est oui! Indépendamment de la variété, Fandango à 1,25 l a donné le meilleur résultat de par son action puissante contre le piétin verse, la ramulariose,… nonobstant le fait que deux applications étaient nettement plus efficaces par rapport à une. Stereo 2 l au stade 2 nœuds suivi de Fandango 1,25 l lors de l'apparition des barbes donnait le meilleur résultat comparé aux autres systèmes usuels.

Essai relatif à la technique de la bouillie

À l'instar des années précédentes, un essai relatif à la technique de la bouillie a été également mis en place cette année. En fonction du type des jets, de la vitesse d'avancement, de la quantité de litres d'eau, de la pression,… , on perçoit une autre image de la pulvérisation. En plus, les caractéristiques des différents types de jets au niveau des classes de réduction de la dérive jouent un rôle important, tenant compte du fait que chaque produit phyto reçoit aujourd'hui une zone tampon.

Dans ce cadre, Bayer CropScience a, en collaboration avec l'Institut de Recherche Agricole et de la Pêche, établi un essai où les différents facteurs d'influence varient. Dans cet essai, trois pulvérisations ont été effectuées… 1 application herbicide et 2 applications fongicide. Dans la première application fongicide, on a surtout observé, via du papier sensible à l'eau, le recouvrement théorique des différents jets à des vitesses (6 et 12 km/h) et des quantités d'eau (240 et 120 l/ha) différentes. Les premiers chiffres indiquaient qu'un jet fente standard à 6 km/h à 3 bar à un volume de 240 l/ha donnait le meilleur recouvrement. En outre, on percevait la même tendance dans le désherbage avec un herbicide de contact contre le gaillet. Au mieux les plantes étaient touchées, au moins le gaillet poussait et meilleur était le résultat final. Ici aussi, on notait un résultat nettement meilleur à 6 km/h plutôt qu'à 12 km/h. Lors de la dernière pulvérisation fongicide, différentes plantes furent pourvues de papier sensible à l'eau côté devant et côté derrière de l'épi, et sur les différents étages foliaires: le dernier (F1), l'avant-dernier (F2) et le deuxième avant-dernier (F3). De cette façon, on peut déterminer dans quelle mesure l'épi a été touché aux différentes pulvérisations, et dans quelle mesure les gouttelettes sont à même de rentrer dans la végétation. Des premiers résultats, il s'avère qu'il y a une nette différence entre le contact du côté devant et celui du côté derrière de l'épi, et cela sous toutes conditions (quantité d'eau, vitesse). En plus, nous observons aussi que dans ce cas l'usage de jets de mélange d'air réduisant la dérive, des gouttelettes plus grossières, donc plus lourdes (moins sensible à la dérive), sont formées et qui, apparemment, s'infiltrent plus profondément dans la végétation. Tous ces résultats doivent être analysés davantage, avant de pouvoir tirer une conclusion définitive.

Plus d'info

Andreas Vandersmissen
Tél: 0475 25 59 64
andreas.vandersmissen@bayercropscience.com